

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1906 - 11 février 2005 - prix : 1 €

Raffarin persiste dans ses attaques antiouvrières



Quelle suite aux manifestations du 5 février ?

Manifestations lycéennes

**Halte aux
économies dans
l'enseignement !**

p. 7

Palestine

**Israël doit se
retirer de
Gaza et de
Cisjordanie !**

p. 8

Togo

**Une dictature
soutenue
par Paris**

p. 8

La querelle à la direction de la CGT...

**...et les vrais enjeux
pour le monde du travail**

p. 4



Leur société

- p 4 ■ Querelles à la direction de la CGT
- Les patrons et les salaires
- p 5 ■ Le cinéma du PS à la manifestation du 5 février
- Les déclarations de Copé
- La réforme des CDD
- p 6 ■ Les chercheurs dans la rue
- p 11 ■ Ile de la Réunion : un racisme à combattre
- Quand Chirac défend la nature
- p 12 ■ La nouvelle loi sur le handicap
- Hausse des loyers : coup de bluff
- Décentralisation et RMI
- p 13 ■ Le bassin creillois, sur France 2
- Cité de la Paillade (Montpellier) : manifestation
- Scandale au pays de DeVilliers

Tribune

- p 6 ■ Thibault mis en minorité : un ersatz de contestation

Enseignement

- p 7 ■ Elèves et enseignants mécontents
- Lycée Paul-Eluard (Saint-Denis)
- Fichage dans les lycées de Seine-Saint-Denis

Dans le monde

- p 8 ■ Israël-Palestine : la paix est encore loin
- Togo : maintien de la dictature
- p 9 ■ Etats-Unis : attaque contre les retraites
- Maroc : la monarchie et la répression
- p 10 ■ Il y a 60 ans : le bombardement de Dresde
- p 16 ■ Pérou : la stérilisation pratiquée sur des milliers de femmes
- Arabie Saoudite : droit de vote... pour les hommes

Dans les entreprises

- p 14 ■ Peugeot - Poissy (Yvelines)
- Hispano - Villaroche (Seine-et-Marne)
- Dunkerque : le scandale de l'amiante
- Guingamp (Côte-d'Armor) : le financement de la "catho"
- p 15 ■ Centre de chèques postaux - Marseille
- La Poste-services financiers - Bordeaux

La fête 2005 de Lutte Ouvrière et le Moyen Âge

La première surprise qu'auront les visiteurs de la fête 2005 de Lutte Ouvrière, à peine franchies les marches de l'entrée, passés les guichets de contrôle des cartes et doublé l'Accueil des tout-petits, ce sera de se trouver dans un village médiéval, en plein cœur de ces temps qu'on a appelés le Moyen Âge.

Ce ne sera pas un véritable village, mais un groupe de tentes de cette époque, qui marquaient les places de tournois.

Mais ce sera quand même, par bien des côtés, un village. Vous y verrez des paysans, des manants, des gentes dames et des seigneurs se livrant à diverses occupations spectaculaires.

Ces seigneurs sont du genre chevaliers colériques et batailleurs. Il ne faudra pas trop élever le ton avec eux car ils ont vite fait de dégainer l'épée et de livrer combat. Vous en verrez quelques-uns dans de telles situations, certains sans armure, d'autres recouverts de leur armure, mais les épées toujours nues. N'ayez crainte, ils ne s'en prendront pas à vous car ils ne se battent qu'entre eux, noblesse oblige.

Vous pourrez, dans ce village, regarder travailler des forgerons, un tailleur de pierre et des calligraphes. Ces derniers ne demanderont pas mieux que de vous enseigner leur art. D'ailleurs, si vous faites connaissance avec un des chevaliers en armure, peut-être vous permettra-t-il d'essayer d'en revêtir une, afin que vous puissiez



juger de la difficulté de se mouvoir dans un tel accoutrement.

Côté distractions, vous y verrez aussi un cracheur de feu et des ménestrels qui vous chanteront des chansons d'époque, voire plus anciennes car quelque peu gauloises.

Vous vous entraînerez enfin au tir à l'arc.

La surprise sera d'assister à un procès par un tribunal ecclésiastique, dont la personnalité de l'accusé, un meurtrier, vous surprendra beaucoup.

Vous pourrez festoyer aussi, bien sûr, comme partout dans la fête. Mais le détail de ces « réjouissances de bouche », vous ne le trouverez que dans les prochains numéros de *Lutte Ouvrière*.

Mais, pas de panique, vous ne resterez pas coincés au Moyen

Âge car, dès que vous aurez quitté le village médiéval, vous vous retrouverez au 21^e siècle.

Alors, notez bien sur votre escrivain les dates des 14, 15 et 16 mai 2005 !

Fêtes de Lutte Ouvrière

ANGERS

Samedi 12 février de 15 h à minuit

Salle Aragon

Trélazé

REIMS

Samedi 5 mars de 15 h à minuit

Salle des Phéniciens

Boulevard des Phéniciens

Quartier Châtillon

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Lutte Ouvrière sur Internet

Notre site : www.lutte-ouvriere.org - Notre e-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste Internationaliste
www.union-communiste.org - E-mail : contact@union-communiste.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 | 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin.
 Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

ABONNEZ-VOUS !

à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

En retournant le bulletin d'abonnement ci-dessous à Lutte Ouvrière BP 233 - F-75865 Paris Cedex 18

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Ci-joint la somme de : _____ par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 7 février 2005

Après les manifestations du 5 février Et maintenant ?



Malgré les manifestations de samedi 5 février, le gouvernement continue comme si de rien n'était à imposer sa « réforme » de la loi des 35 heures. Le projet supprime les quelques avantages de la loi Aubry pour les travailleurs. Cette loi avait réduit l'horaire de travail, et encore, pas pour l'ensemble des travailleurs. Elle imposait en même temps aux travailleurs la flexibilité des horaires, l'annualisation du temps de travail, le blocage des salaires, sans parler des subventions accordées aux patrons sous prétexte de compensation.

La nouvelle loi une fois votée, les patrons garderont tous les avantages, et les travailleurs ne bénéficieront même pas de la réduction du temps de travail.

Les ministres se relaient dans les radios et télévisions pour affirmer que le gouvernement ne reculera pas. Et de faire mine de s'étonner que l'on puisse manifester contre une « liberté supplémentaire » donnant aux travailleurs le droit de « travailler plus pour gagner plus ». Comme si c'étaient les travailleurs qui avaient la liberté de choisir leur temps de travail ! On les obligera à travailler plus mais pour gagner à peine plus car, pour beaucoup de travailleurs, les heures supplémentaires ne seront même plus payées comme telles, ou seulement à 10 % de plus au lieu de 25 %.

Cette nouvelle loi est une attaque crapuleuse contre les travailleurs. Une de plus. Sous les coups des patrons et des gouvernements, la condition ouvrière ne cesse de se dégrader. Le pouvoir d'achat baisse même pour ceux qui conservent leur emploi. Il s'effondre pour tous ceux qui n'ont qu'un emploi précaire mal payé. Pendant que les salaires sont bloqués, les prélèvements continuent à augmenter : les impôts, la Sécurité sociale, les mutuelles. La pauvreté s'accroît même pour ceux qui travaillent et, à plus forte raison, pour ceux qui n'arrivent pas à sortir du chômage. Depuis plus de vingt ans, quel que soit le gouvernement, la part des salariés ne cesse de diminuer par rapport à la part du patronat.

On ne peut pas tolérer que cela continue ! Il est évident

qu'une seule journée de manifestations ne suffira pas à arrêter le gouvernement et le patronat.

Le soir des manifestations, le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, a annoncé « *qu'on va discuter dans les entreprises des suites à donner au mouvement* ». Mais pourquoi n'y a-t-il pas de propositions claires ? Pourquoi les syndicats ne proposent-ils pas un plan de lutte, de façon à ce que les travailleurs sachent quelles sont les étapes suivantes, pour entraîner ceux qui aujourd'hui hésitent encore ? Pourquoi n'est-il question, après le 5 février, que de journées d'action par corporation, dans l'Éducation nationale par exemple ou dans la métallurgie ?

Mais, par-delà les corporations, tous les travailleurs ont les mêmes problèmes : salaires insuffisants, menaces de précarité et de chômage. Ce sont les salaires qui doivent augmenter, pas les horaires ! C'est sur les profits qu'il faut prendre de quoi préserver l'emploi et le pouvoir d'achat !

Le porte-parole du gouvernement a affirmé, avec un mépris condescendant, qu'il n'a pas été surpris par les manifestations, dont il aurait prévu le nombre de participants. Et Raffarin d'ajouter qu'il est normal que les manifestants expriment leur désaccord, mais que cela n'empêchera pas le gouvernement de continuer !

Eh bien, il faut que tous ces gens n'aient pas affaire seulement à des manifestations dont ils peuvent penser qu'elles seront sans lendemain. Il faut qu'une véritable crise sociale leur éclate à la figure. En 1995, malgré sa superbe, Juppé avait été obligé de reculer devant les cheminots. Il faudrait une mobilisation semblable, mais à une autre échelle, avec non pas une seule corporation mais l'ensemble du monde du travail. C'est seulement par une réaction collective ample, explosive, incontrôlable, que les travailleurs pourront faire taire ces ministres cyniques, larbins du Medef, stopper les coups qui sont portés contre leurs conditions d'existence et arrêter la chute dans la pauvreté.

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette LAGUILLER



RENNES

**Vendredi
11
février**

à 20 h 30

Salle de la Cité
rue Saint-Louis
(Métro : Sainte-Anne)

ARGENTEUIL

**Samedi
19
février**

à 19 h

Salle Dux
Complexe Jean-Vilar
9, Bd Héloïse

LILLE

**Vendredi
25 février**

à 20 h

Maison de l'Éducation
Permanente (MEP)
place Georges-Lyon
(angle rues Angellier
et Jean-Bart)

DIJON

**Vendredi
4
mars**

à 20 h

Salle
La Fleuriée
Saint-Apollinaire

PARIS

**Vendredi
11 mars**

à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor
à Paris 5^e
(Métro : Maubert-Mutualité)

GRENOBLE

**Mardi
15
mars**

à 18 h 30

Espace
Saint-Martin
93, Cours Berriat

Entrée libre

• La querelle à la direction de la CGT...

et les vrais enjeux pour le monde du travail

Le Comité confédéral national (CCN) de la CGT, qui regroupe les dirigeants de ses différentes fédérations et de ses unions départementales, s'est prononcé à une forte majorité – 81 voix contre 18 et 17 abstentions – pour une motion préconisant le rejet du projet de Constitution européenne, élaboré par Giscard et son équipe. Ce vote va à l'encontre des choix défendus et incarnés par son secrétaire général Bernard Thibault, qui préconisait que la direction de la CGT ne tranche pas et s'abstienne de donner une orientation de vote.

Du coup, Thibault a mis en cause de « graves carences en matière de démocratie interne ». Il est sans doute bien placé pour savoir que ces « carences » existent, mais bien mal venu de découvrir cela précisément au lendemain d'un vote qui a mis

polie d'évoquer la collaboration avec le monde patronal. Or la Confédération européenne des syndicats a décidé, elle, d'afficher son choix en faveur du « oui » à la Constitution européenne. C'est en cela que le vote du CCN met Thibault et ses

conséquence sur la situation subie par le monde du travail.

Nombre de militants cégétistes n'approuvent pas l'évolution de leur confédération qu'incarnent Thibault et son équipe. On les comprend, encore qu'il ne faudrait pas oublier que ce « recentrage » avait débuté bien avant l'accession de Thibault au secrétariat général. Mais ils auraient tort de croire que le désaveu que celui-ci vient de subir renforce les partisans d'une réorientation plus radicale de la CGT. Le fait de se ranger dans le camp des partisans du « non » n'est pas

De l'argent, il y en a de plus en plus dans les caisses du patronat

Comme de coutume, le patronat se refuse obstinément à céder la moindre augmentation de salaire conséquente. Il se réfugie derrière l'alibi de la concurrence. Ainsi, selon le président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution, « augmenter les salaires, si c'est pour créer du chômage, n'est pas une solution. La priorité est d'avoir une main-d'œuvre compétitive afin de lutter contre les délocalisations. »

Un discours servi, à peu de chose près, aux métallos comme aux caissières de supermarché, aux employés de banque comme aux ouvriers du bâtiment. C'est se moquer du monde, car l'argent versé aux actionnaires ne cesse, lui, d'augmenter et personne ne les accuse de mettre en danger la vie des entreprises. C'est même le critère invoqué dans les milieux financiers pour valoriser l'entreprise et sa direction.

D'après les chiffres de l'Insee, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises entre 1982 et 2003 a chuté de 72,5 % à 65 %. Cela signifie qu'une part de plus en plus faible de la richesse créée par leur travail revient aux salariés. Tout au long de ces vingt années, le patronat a fait pression tant qu'il a pu en utilisant le chômage. Les gouvernements de gauche et de droite qui se sont succédé ont aidé les patrons à imposer leur loi, en organisant le blocage des salaires, en augmentant les prélèvements sociaux ou en favorisant l'explosion du travail précaire et à temps partiel. Il n'y a pas de Premier ministre, qu'il soit de droite ou qu'il appartienne au PS, qui n'ait apporté sa pierre à cette baisse programmée des moyens d'existence du monde du travail. Le résultat en a été un appauvrissement continu de la classe ouvrière, dont toute une partie ne peut plus aujourd'hui se loger, se vêtir correctement ou payer régulièrement ses factures d'eau ou d'électricité. Ne parlons même pas de ceux qui sont privés d'emploi !

Si les profits des grosses

entreprises ont explosé, une part de plus en plus grande en a été reversée aux actionnaires sous forme de dividendes, au détriment des investissements. En l'espace de vingt-cinq ans, ces dividendes ont été multipliés par seize. Dans les années quatre-vingt, 35 % des bénéfices étaient distribués aux actionnaires. Ce chiffre est aujourd'hui passé à 50 %, et les PDG n'ont manifesté aucune inquiétude sur les risques que cela pourrait représenter par rapport à la concurrence. À ce niveau, l'argument que l'on sert aux salariés joue d'autant moins que c'est partout pareil ! Selon la Société Générale, les entreprises européennes ont versé en 2004 à leurs actionnaires 199 milliards d'euros, soit 10 % de plus qu'en 2003. Le spectre des délocalisations, dont on menace les salariés, ne franchit manifestement pas les portes des conseils d'administration où se décident les dividendes ! Et bien sûr, quand il s'agit de leur propre rémunération, les PDG s'alignent sur les pourcentages à deux chiffres des actionnaires plutôt que sur le blocage des salaires qu'ils imposent aux travailleurs de leur société.

Tous les discours faits pour justifier le blocage de fait des salaires au nom de la concurrence, de la compétitivité, de la mondialisation et on en passe, ne sont qu'une entreprise de mystification, pour camoufler tout simplement le transfert d'une part sans cesse croissante de notre travail dans les caisses du patronat.

Daniel MESCLA



Bernard Thibault dans la manifestation du 5 février. L'éparpillement des journées d'action n'est tout de même pas voulu par la base. Il est imposé par les directions syndicales.

sa position en minorité. Thibault argumente en invoquant le fait qu'il faut tenir compte des militants et des adhérents qui ont des convictions et des options politiques ou électorales différentes. C'est indéniable. Même si, par le passé, les dirigeants de la CGT n'hésitaient pas à sanctionner, voire à exclure, des militants en désaccord avec leurs choix politiques, ceux par exemple qui ne partageaient pas leur ralliement à l'Union de la Gauche. Mais de là à considérer qu'une direction syndicale n'a pas à donner son avis sur un problème comme celui de la Constitution européenne, il y a un pas.

Mais c'est ailleurs qu'il faut chercher les raisons du courroux de Thibault. Ce qui le dérange, c'est que ce vote va à l'encontre des choix qu'il a faits dans le cadre de la participation de la CGT à la Confédération européenne des syndicats et qui traduisent sa volonté, ouvertement affirmée, de s'aligner sur les autres confédérations syndicales qui assument, sans ambiguïté, leur orientation réformatrice, de concertation, manière

partisans dans l'embarras.

Il est bien difficile de démêler les raisons pour lesquelles une majorité s'est retrouvée pour mettre le secrétaire général de la CGT en minorité, et de discerner ce qui relève des sensibilités politiques différentes ou des heurts et des calculs d'ambitions. On peut cependant, sans risque de se tromper, affirmer qu'il ne peut s'agir des effets d'une pression de la base, encore moins de celle des salariés. À ce niveau de l'appareil, les hommes et les femmes qui composent cet organisme n'y sont guère sensibles. Cela s'est vérifié dans le passé bien des fois, quand la base manifestait sa volonté d'en découdre sérieusement avec le patronat ou le gouvernement, et que l'appareil de la CGT n'hésitait pas à freiner des quatre fers.

Le heurt au sein de la direction ne s'est pas fait non plus sur sa mollesse face aux attaques du Medef et du gouvernement contre le monde du travail. Il s'est exprimé sur une question annexe, concernant une consigne de vote dont le résultat, quel qu'il soit, n'aura aucune

synonyme d'une telle radicalité. Pour ne prendre que parmi ceux qui se classent à gauche, Fabius n'est pas devenu tout d'un coup, à ce que l'on sache, un fervent partisan du combat des travailleurs contre les exploités.

Il ne faudrait pas se tromper d'objectifs. Au lendemain des journées d'action qui ont traduit le fort mécontentement des salariés, journées dont la réussite peut et doit servir de tremplin à de nouvelles initiatives allant en s'amplifiant, laisser croire que la perspective prioritaire, primant toutes les autres, serait de militer au sein du monde du travail en faveur du « non » n'est pas le bon choix.

Le gouvernement Raffarin ne s'y trompe pas, lui. Il poursuit ses attaques sans faiblir et sans se sentir paralysé le moins du monde par la future échéance référendaire, dont il sait, quelle qu'en soit l'issue, qu'elle ne le fera pas dévier de ses choix. Le monde du travail et les militants ouvriers doivent y répondre comme il se doit.

Jean-Pierre VIAL

La « crise sociale » dont ne veulent ni le gouvernement ni le PS

À l'occasion des manifestations du 5 février, le PS n'a pas raté sa mise en scène. Dans les commentaires des journaux et télévisions qui ont suivi, Aubry, Strauss-Kahn et Lang à Lille, ainsi que Fabius à Carcassonne et Hollande à Rennes, ont eu la part belle. Ces gens-là n'ont-ils aucune responsabilité dans les attaques en règle qui ont abouti à la situation dramatique qui est aujourd'hui celle d'une grande partie de la classe ouvrière ? Il faut être amnésique, ou alors bien jeune, pour oublier que tous ces dirigeants du PS ont participé aux gouvernements de gauche qui, depuis plus de vingt ans, en alternance avec ceux de droite, se sont attaqués aux conditions de vie des travailleurs.

Interrogée mardi 8 février sur Canal Plus, Martine Aubry a

dénoncé, en bloc et sans aucune honte, la diminution du pouvoir d'achat, l'augmentation du prix des loyers et de celui de la santé, la mise en cause des services publics et de l'Éducation nationale, la baisse des impôts pour les riches. Mais qui donc a inventé le forfait hospitalier et la CSG, si ce n'est la gauche avec, respectivement, les gouvernements Mauroy et Rocard ? Qui a dressé la liste des médicaments destinés à ne plus être remboursés par la Sécurité sociale, si ce n'est Martine Aubry, même si la gauche n'est pas restée assez longtemps au gouvernement pour appliquer ce déremboursement et si c'est finalement la droite qui l'a mis en place ?

La liste est longue des mesures antiouvrières préparées et commencées par la gauche, puis

continues et amplifiées par les gouvernements de droite. Elle démontre, s'il le fallait encore, que rien de fondamental ne différencie les politiciens de gauche de ceux de droite, si ce n'est leur étiquette. Ils sont les serviteurs et les avocats de la bourgeoisie, et les ennemis du camp des travailleurs.

Lors de la même interview sur Canal Plus, mardi 8 février, Martine Aubry a déclaré : « Je n'ai jamais souhaité une crise sociale pour mon pays, c'est la pire des choses. » Et elle a renchéri : « Jamais on ne peut, quand on est un homme ou une femme politique responsable, souhaiter un embrasement. » Et là, elle était plus sincère que quand elle dénonce la politique de Raffarin et de ses compères.

Car, pour mettre enfin des bâtons dans les roues de cette

politique qui, depuis des années, entraîne une partie de plus en plus importante des travailleurs vers la misère et diminue le niveau de vie des autres, il faut justement qu'une véritable crise sociale explose. C'est vieux mais, en 1936, c'est l'explosion sociale, l'occupation des usines pendant des jours, la colère ouvrière que le gouvernement ne parvenait pas à contrôler, qui firent céder les patrons. En 1968, c'est aussi la crise sociale durable, la grève étendue à tout le pays et que les rappels à l'ordre des ministres ne suffisaient pas à éteindre, qui accula le gouvernement à jeter du lest. Plus près de nous, en 1995, si Juppé fut contraint de remballer son projet contre la Sécurité sociale et les retraites du secteur public, c'est parce que, pendant plusieurs semai-

nes, la mobilisation des cheminots allait grandissant, entraînant avec elle d'autres secteurs.

C'est bien ce type de crise que patrons et gouvernants redoutent, qu'ils s'appellent Raffarin ou Martine Aubry. Les manifestations ponctuelles, dont le début et la fin sont notés sur le calendrier, ne peuvent effrayer ni la bourgeoisie ni le gouvernement. Ils en ont l'habitude et en connaissent d'avance les limites. La seule chose qu'ils craignent, ce sont les réactions de colère de la classe ouvrière, ses réactions, ses offensives qu'ils ne peuvent contrôler et dont ils ne peuvent prévoir, chaque soir, jusqu'où elles iront le lendemain. Alors oui, Madame Aubry, vivement la crise sociale !

Sophie GARGAN

• Copé - Hollande Hypocrites et Cie

Après la manifestation de samedi 5 février, le porte-parole du gouvernement, Jean-François Copé, a montré son mépris pour les dizaines de milliers de manifestants, en balayant d'un revers de main ce qu'il appelle le « rassemblement des non : non à l'assouplissement des 35 heures, non aux réformes, non au capitalisme et non au référendum européen ». À tous ceux qui lui ont crié « ça suffit », il répond qu'il est aux abonnés absents et qu'à travers « l'assouplissement » des 35 heures, le gouvernement pour-

suivra ses attaques contre la classe ouvrière.

S'en prenant au PS, dont les dirigeants ont tenu à se montrer dans les manifestations, Copé a rajouté : « Je renvoie la balle à François Hollande ; inscrira-t-il dans son programme présidentiel pour 2007 la suppression de tous les assouplissements que nous proposons, pour imposer à nouveau des 35 heures totalement rigides pour tout le monde ? » Hollande, qui vient de demander le retrait du projet de loi réformant la loi Aubry, n'est apparemment pas

capable de répondre « chiche ». Et il ne s'engage pas non plus à ce que la gauche, si elle est de nouveau au pouvoir en 2007, revienne sur toutes les mesures prises par Chirac-Raffarin depuis 2002, de la réforme des retraites à celle de la Sécurité sociale, en passant par les projets de Fillon.

Hollande est bien trop responsable – devant le patronat – pour prendre de tels engagements, dans l'éventualité d'un retour du PS au pouvoir. Copé le sait et ne court aucun risque à le défier de le faire.

Cédric DUVAL



Manifestation en octobre 1999, sous le gouvernement Jospin

Le « progrès » à la sauce ministérielle

Un CDD de trois ans renouvelé une fois : cela fait six ans de précarité. C'est ce que Renaud Dutreil, le ministre de la Fonction publique, considère comme un vrai « progrès social » ! Au bout de six ans, l'administration devra transformer le CDD en CDI... si elle veut conserver l'employé. Sinon, elle n'a qu'à en prendre un autre pour six ans ! Les seuls qui vont voir leur CDD automatiquement transformé en CDI sont les personnes de plus de 50 ans... à condition d'avoir travaillé au moins huit ans en CDD !

Il est tout de même honteux que l'administration en prenne autant à sa guise avec

les contractuels. Le droit du travail qui s'applique aux entreprises privées, pourtant déjà tout à l'avantage de l'employeur, ne tolère pas de telles situations. Il n'autorise qu'un seul renouvellement de contrat à durée déterminée et pour une durée totale de 18 mois. Si Renaud Dutreil a déposé ce projet de loi qui tend à fixer des limites, bien larges, à l'exploitation systématique des CDD, c'est pour se mettre en conformité avec une directive européenne qui limite le recours aux CDD.

Pas moins de 250 000 personnes sont concernées par ce projet de loi dans l'ensemble de la fonction

publique. Il n'est même pas sûr que cela empêchera désormais des scandales tels que ces 108 CDD infligés successivement à une employée de La Poste de 1999 à 2003.

Mais au fait, pourquoi une nouvelle loi ? Ne serait-ce pas la moindre des choses que la fonction publique commence par respecter la législation existante appliquée au privé, et qui n'est pourtant pas mirobolante pour les salariés ? Dutreil veut simplement consacrer le régime d'exception que s'autorisent les pouvoirs publics...

D. C.

• Raffarin Un cadrage qu'on ne peut pas encadrer !

Les ministres ont reçu lundi 7 février la lettre de cadrage budgétaire pour 2006 de Raffarin, qui les invite à limiter à 1,5 % la progression des dépenses de l'État.

Il ne leur faudra recruter que 55 000 à 60 000 agents de l'État, et donc limiter le recrutement par concours, conseille-t-il. Comme 73 100 fonctionnaires partent à la retraite en 2006, il y aura en fait 13 100 à 18 100 suppressions de postes de fonctionnaires en 2006, qui s'ajouteront aux suppressions de 7 200 postes en 2005 et de 4 570 postes en 2004. Et ce sont, pour beaucoup, des emplois qui servent à

faire fonctionner des services publics et qui feront donc gravement défaut.

Mais si le gouvernement choisit de faire des économies sur ce qui est utile aux travailleurs et aux classes populaires, c'est pour pouvoir continuer à faire des cadeaux aux plus riches, en poursuivant par exemple les allègements de cotisations, comme l'a réaffirmé Hervé Gaymard, le ministre de l'Économie et des Finances, mardi 8 février, en présentant les grandes lignes de sa politique économique.

Voilà un cadre... qu'il faut décidément bousculer !

A. R.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

• Thibault mis en minorité

Un ersatz de contestation

La prise de position du Conseil Confédéral National (CCN) de la CGT en faveur du Non au référendum sur la constitution européenne a fait la Une des journaux : « *Les partisans du non sortent du bois* », « *Bernard Thibault contesté* », « *Crise à la CGT* ». Et ce vote a provoqué la colère de Bernard Thibault. « *Graves carences en matière de démocratie* », prétend-il ; c'est « *l'avenir de la CGT* » que cette décision mettrait en cause.

Mais est-ce vraiment le fond de la politique de la direction de la CGT qu'une partie de l'appareil, soudain, contesterait ? A moins qu'il ne s'agisse des retombées dans le domaine syndical des querelles et divisions engendrées dans la gauche par l'opération référendum lancée par Chirac.

Démocratie syndicale et indépendance, version Thibault

En ce qui concerne les « *carences en matière de démocratie* », les dirigeants de la CGT ont une longue tradition. Avec laquelle Thibault n'a pas davantage rompu que les dirigeants des Fédérations ou Unions départementales qui viennent de s'opposer à lui, au lieu de lui donner le satisfecit traditionnel. A noter cependant que, dans le cas présent, il semble bien qu'une majorité de syndiqués CGT, pour un mélange de bonnes et de mauvaises raisons (occasion d'exprimer son mécontentement... ou certains préjugés nationalistes) soit favorable au vote Non. Thibault l'a admis dans son intervention au CCN. Mais, face à ce CCN mal-votant et aux militants mal-pensants, il compte en appeler à la Commission Exécutive de la confédération, élue lors du dernier congrès et qu'il espère plus docile.

« *L'avenir de la CGT* » qu'il prétend défendre, c'est son passage d'un syndicalisme de prétendue contestation à un syndicalisme d'avouée concertation. Quant à l'indépendance politique qu'il prône en ironisant sur l'époque où la CGT donnait systématiquement des consignes de vote et « *qui a déjà conduit la CGT à des impasses et à le payer cher* », c'est seulement pour mettre fin à la polarisation à l'égard d'un PC devenu trop petit. Bernard Thibault rapproche la CGT du PS (à noter que Dominique Strauss-Kahn « *regrette* (le Non) *pour l'évolution européenne de la CGT, portée hier par Louis Viannet et aujourd'hui par Bernard Thibault* ») et préserve son rôle de partenaire de tous les gouvernements, de droite aussi bien que de gauche. Il ménage la Confédération européenne des Syndicats (à laquelle la CGT a adhéré) favorable à la constitution européenne. Et il voit surtout dans les nouvelles « *capacités à s'inscrire dans le syndicalisme européen* », la perspective pour la CGT d'accéder à des postes qu'offrent aux appareils syndicaux les instances européennes ou les divers comités de groupes européens des grandes entreprises, jusque-là surtout raflés par la CFDT.

Olivier BELIN

Un « non » qui ne conteste pas grand chose

Si le désaveu infligé à Thibault a de quoi amuser, peut-il vraiment réjouir ? Car ces responsables syndicaux, partisans du Non, sont tout... sauf des boute-feux sur le terrain social. Bureaucrates de longue date, les chefs de file des fédérations contestataires (services publics, enseignement et recherche, chimie, agro-alimentaire ou cheminots), comme ceux des grandes UD qui ont mené la bataille au CCN, n'ont jamais mené un syndicalisme de lutte de classe : l'appareil de la CGT l'a abandonné depuis fort longtemps. Ils ont tous eu l'occasion de jouer leur rôle de frein dans des luttes. Ils sont, tout autant que Bernard Thibault, des partisans des négociations, ils ont suivi et approuvé l'évolution de la CGT vers un syndicalisme dit « *de proposition* ». A commencer par Didier Le Reste, successeur de Bernard Thibault à la tête de la fédération des cheminots, partisan du Non au référendum en même temps que signataire du récent accord anti-grève à la SNCF. Scrupuleusement respecté par l'opiniâtreté à pister tout débordement aux « *journées d'action carrées* » prévues en haut lieu.

Une voie de garage

Mais précisément, on peut se faire le champion du Non au référendum, dégager ainsi un fumet contestataire, mais en rester là et bien là, et s'épargner ainsi délibérément de donner des perspectives, un programme et un plan de luttes, au mécontentement de la classe ouvrière. Des journées d'action ont eu lieu. Le samedi 5 février, des centaines de milliers de travailleurs ont battu le pavé des grandes villes du pays. Certes, juste de quoi alerter Chirac, Raffarin ou Seillière. Mais quoi maintenant ? Quelles prochaines étapes pour préparer la riposte d'ensemble à l'offensive du patronat et du gouvernement ? Ni Bernard Thibault ni ses contestataires du CCN ne se proposent de donner des perspectives de lutte qui permettraient aux travailleurs de l'emporter. Ils s'écharpent seulement sur ce Oui/Non superfétatoire.

Ce référendum est un leurre voulu par Chirac. Il permet précisément à des bureaucrates syndicaux, comme à des leaders politiques tels Marie-Georges Buffet, Laurent Fabius ou Jean-Luc Mélenchon de se donner une allure radicale à bon marché. Et ne parlons pas de cette extrême gauche qui mène aussi cette campagne depuis des mois ! Certes c'est la saison des soldes, mais précisément, les travailleurs ne peuvent pas laisser brader leurs intérêts généraux communs (emploi et salaires) ni leurs perspectives de lutte d'ensemble.

Leur société

Un an après... les chercheurs à nouveau dans la rue

Le 4 février, plusieurs milliers de chercheurs, mais aussi quelques ingénieurs et techniciens, ont défilé à Paris, de Jussieu au ministère, pour protester contre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche. D'autres rassemblements ont également eu lieu en province. Cette mobilisation s'est faite rapidement, en quelques jours à peine... Les motifs de mécontentement ne manquent pas !

Il y a un an déjà, des manifestations et la signature massive d'une pétition intitulée « *Sauvons la recherche* » avaient contraint le gouvernement à reculer. Il avait dû accorder plusieurs centaines de postes, tant de chercheurs que de personnel technique, et débloquer les crédits qu'il avait gelés au cours des deux années précédentes. Mais rien n'était résolu sur le fond et il avait posé comme condition que les chercheurs s'associent à une réflexion en vue de « *réformer le système de recherche français* »... Nombreux sont ceux qui, bien souvent en toute bonne foi, s'y sont mis.

Pendant huit mois, des débats ont donc eu lieu dans les laboratoires et dans les universités et ont abouti à la tenue d'États généraux de la recherche à Grenoble. Parmi les propositions élaborées par les chercheurs pour améliorer le système de recherche, il y avait une augmentation des crédits aux laboratoires, permettant aux chercheurs de faire leur travail, et une augmentation du nombre de postes de chercheurs... Tout le contraire des choix du gouvernement.

Ce qui a mis le feu aux poudres cette

fois-ci, c'est la publication, à la suite semble-t-il d'une indiscretion, d'un projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation (LOPRI). Ce projet est considéré comme inacceptable par la majorité des travailleurs de la recherche. Il organise la mise à disposition des intérêts privés des laboratoires de recherche publics... Un bon moyen, au passage, de faciliter les licenciements et les suppressions de postes dans les laboratoires de recherche du privé, puisque le travail serait en partie fait par les chercheurs du public, avec l'argent public. Autre cadeau au patronat : une grande partie des crédits soi-disant affectés à la recherche seraient en réalité des crédits impôts-recherche, en clair : des subventions au patronat sous forme de remises d'impôt.

Ce projet prévoit également le développement massif des embauches sur contrats à durée déterminée et un pilotage de la recherche, de plus en plus autoritaire, en fonction des intérêts à court terme de l'industrie privée.

C'est donc tout le contraire de ce que veulent les chercheurs. Pour le moment, la mobilisation dans les laboratoires n'en est encore qu'à ses débuts. Une nouvelle pétition vient d'être lancée et d'autres manifestations sont à prévoir... Il se pourrait bien que, cette année encore, le gouvernement soit obligé de reculer et de remiser sa... LOPRI là où est sa vraie place : dans la poubelle.



Manifestation des chercheurs, en mars 2004. Visiblement ça n'a pas suffi !

Réunion débat Lutte Ouvrière à CRÉTEIL

Vendredi 11 février à 20 h
Maison de quartier du Port
17, mail Salzgitter (angle boulevard J-B Oudry)

Convergences Révolutionnaires n° 37 (janvier-février 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : salaires, la contre-offensive s'impose : 300 euros pour tous

Articles : L'école de Fillon, apartheid social sur fond d'économies budgétaires - Amiante : encore 500 000 morts à venir - Intermittents du spectacle : nouvel avis de tempête ? - La Turquie en Europe : vers une adhésion de raison - La grève d'Opel Bochum (Allemagne) : un combat qui fait débat.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Élèves et enseignants mécontents

Après la manifestation du samedi 5 février, qui a regroupé un grand nombre de lycéens et d'enseignants dans tout le pays, les lycéens sont de nouveau descendus dans la rue. Ainsi à Paris, le mardi 8 février, ils étaient près de deux mille à manifester. Ils devaient de nouveau se donner rendez-vous dans la rue, jeudi 10 février, avant la journée de grèves et de manifestations du mardi 15 février pour la région parisienne, seule zone qui ne sera pas en vacances à cette date.

Le ministre de l'Éducation nationale, Fillon, provoque le mécontentement de tous, lycéens, enseignants, comme parents. En effet, les mesures envisagées dans son projet, comme le fait de réduire l'enseignement à un socle minimum de connaissances, de permettre l'orientation des élèves très tôt au collège ou de soumettre l'obtention de moyens en heures d'enseignement dans les établissements secondaires, encore plus qu'actuellement, au bon vouloir de l'inspecteur d'académie ou du recteur, ont de quoi choquer.

Mais le plus grave est ce qu'il y a derrière ce projet : la volonté de faire des économies sur le dos de l'éducation. Le gouvernement envisage de supprimer 5 500 postes d'enseignants pour la rentrée 2005, de ne créer que 700 postes pour le 1^{er} degré, alors qu'il en aurait fallu bien plus pour faire face à l'augmentation de plus de 50 000 élèves dans les écoles à la rentrée prochaine. En fait, outre les enseignants, il envisage de diminuer les effectifs de tout le personnel qui permet à un niveau ou à un autre le fonctionnement des établissements scolaires : sur-

veillants, personnel de service, infirmières, assistantes sociales, ou encore personnel administratif.

Toutes les décisions des académies ou des rectorats, toutes les prétendues « idées » du ministre découlent de ces coupes claires : les fermetures de classes, la suppression de filières, la fermeture de collèges, de lycées d'enseignement professionnel, la diminution des heures d'enseignement allouées aux établissements pour le second degré. Pour ne donner qu'un exemple, en Seine-Saint-Denis, 42 lycées sur 51 sont touchés par les baisses de la dotation horaire globale, la DHG. Il faut ajouter la suppression des dédoublements, des heures consacrées au travail en petits groupes et de bien des options, qui en découle. Et comme les élèves seront là en chair et en os à la rentrée scolaire 2005, il risque fort d'y avoir encore plus de classes surchargées. Il sera donc encore plus difficile pour les jeunes des quartiers et des communes populaires d'étudier dans de bonnes conditions.

Cette politique d'économies n'est pas nouvelle, quoi qu'en disent aujourd'hui les diri-



geants socialistes, Lang et les autres. Elle a même été menée par tous les gouvernements, de gauche comme de droite. Les projets de Fillon ressemblent comme deux gouttes d'eau à ceux du ministre socialiste de l'Éducation nationale Allègre, celui qui parlait de « dégraisser le mammoth » de l'Éducation nationale. Seules les grèves auxquelles il dut alors faire face l'empêchèrent de trop « dégraisser ».

Alors, ceux qui tentent de réagir et qui feront grève le 15 et après ont raison, car les grèves et les manifestations, les plus nombreuses possibles, les plus larges possibles, sont vraiment les seuls moyens pour arrêter cette hémorragie de moyens en personnels dans le domaine de l'éducation.

Aline RETESSE

• Lycée Paul-Éluard – Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Grève et manifestations ont fait reculer l'Inspection académique

Pendant dix jours, les élèves et les enseignants du lycée Paul-Éluard de Saint-Denis ont enchaîné jours de grève et manifestations, en ville ou au ministère, pour le maintien d'une classe préparatoire aux grandes écoles que l'Inspection académique avait décidé de supprimer. Elle prenait prétexte que cette classe n'était pas assez remplie : onze élèves, contre une cinquantaine dans les « prépas » parisiennes.

C'est en se connectant sur le serveur informatique des inscriptions pour l'année prochaine qu'élèves et enseignants ont appris la nouvelle. La classe de Saint-Denis n'existait plus ! L'une des rares classes préparatoires dans le département disparaissait, alors que par ailleurs le gouvernement fait des discours sur la promotion des

élèves de banlieue vers les grandes écoles.

Finalement, le mardi 1^{er} février, l'inspecteur d'académie a cédé et décidé de maintenir la classe, au moins pour une année. Le mouvement avait également une autre revendication : le maintien d'une option d'arts plastiques que l'Inspection veut transférer dans l'autre lycée de la ville, Suger. On ne voit pas en quoi le fait d'ouvrir cette option à Suger nécessiterait de la fermer à Paul-Éluard ! Mais là, rien n'a encore été obtenu.

Dans les manifestations, les slogans contre la loi Fillon se mêlaient à ceux sur le lycée Paul-Éluard. Chacun sent en effet que les suppressions de classe et d'options prévues sur le lycée préfigurent ce qui peut advenir par la suite : moins de sections, moins d'options,

moins de possibilités pour faire ses études. Des élèves sont retournés dans leurs anciens collèges faire signer des pétitions et expliquer leur grève.

On est dans la période où tous les établissements sont informés des moyens dont ils disposeront pour l'année prochaine, ce qui se traduira bien souvent par une augmentation des effectifs par classe à la rentrée de septembre 2005. Il s'agit d'une politique globale, qui n'a pas son origine dans l'arrivée de Fillon à la tête du ministère de l'Éducation nationale et qui vise à réduire les moyens affectés à l'éducation. Chacun peut le constater, et c'est une des raisons pour lesquelles les manifestations ont reçu un accueil chaleureux de la population de Saint-Denis.

Correspondant local

• Lycées de Seine-Saint-Denis

Un fichage que tous doivent refuser

Début février, des manifestations de lycéens sans papiers, qui réclament de pouvoir poursuivre leurs études en France, ont eu lieu devant plusieurs préfetures, rectorats ou inspections académiques.

Que la presse s'en soit fait l'écho n'a pas laissé indifférent le recteur de l'Académie de Créteil qui, dès le 2 février, envoyait ce courrier aux proviseurs des lycées et lycées professionnels de Seine-Saint-Denis : « Suite à un article paru ce jour faisant état en Seine-Saint-Denis, selon l'information du Parisien, de plusieurs centaines de jeunes considérés comme des sans-papiers scolarisés, je souhaite par retour de courrier, ce jour et par fax, que vous m'indiquiez la situation exacte dans votre lycée. »

Les élèves sans papiers doivent effectivement être nombreux en Seine-Saint-Denis, surtout depuis la loi Sarkozy du 26 novembre 2003 qui a rendu plus difficile la régularisation. Certains peuvent être eux-mêmes enfants de sans-papiers et, de ce fait, sans possibilité de régulariser leur situation. D'autres sont venus parce que les parents, subissant toutes les tracasseries qu'occasionne une demande de regroupement familial, ont fait venir leurs enfants sans attendre l'aboutissement de la procédure. D'autres, ayant au moins un parent français, ont eu le malheur de naître à l'étranger et de ce fait doivent posséder un titre de séjour à renouveler constamment,

dans les temps voulus. Il y a aussi les mineurs étrangers isolés, que leur famille a poussés à s'expatrier pour fuir une guerre, ou dans l'espoir qu'ils suivent des études et aient une vie meilleure. Depuis la loi de novembre 2003, ces mineurs doivent attester de trois ans de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance pour pouvoir rester en France à leur majorité (c'est-à-dire qu'ils doivent être arrivés avant leurs quinze ans).

Régulièrement, ces dernières années, des élèves se retrouvent donc sous la menace d'une expulsion, qui n'est empêchée que parce les autres élèves et le personnel des établissements scolaires se mobilisent. Aussi, quand le recteur déclare vouloir les noms des jeunes sans papiers dans le but de les aider, il y a de quoi être méfiant, surtout dans le contexte actuel, où les expulsions de sans-papiers se multiplient. On se rappelle aussi comment, lorsque le gouvernement Jospin avait annoncé la régularisation d'une partie des sans-papiers, beaucoup s'étaient fait piéger en donnant leur nom. Dans les établissements où le personnel des lycées ou lycées professionnels a eu connaissance de cette demande, il a fait pression sur l'administration en lui demandant, et à juste titre, de refuser de communiquer les noms des élèves.

Correspondant LO

• Israël-Palestine

Après la rencontre de Charm el-Cheikh La paix est encore loin

Avant même qu'une quelconque mesure ait été prise au sommet israélo-palestinien qui s'est ouvert le mardi 8 février à Charm el-Cheikh en Égypte, la rencontre était déjà présentée comme une reprise d'un nouveau processus de paix, le précédent n'ayant en fait été qu'un ensemble d'illusions derrière lequel l'expansionnisme israélien n'avait cessé de s'étendre.

Et nombre de commentateurs de reprendre maintenant les mensonges de Sharon présentant Arafat, le défunt président de l'Autorité palestinienne, comme ayant été le principal obstacle à la paix, occultant ainsi les responsabilités des gouvernants israéliens dans la révolte qui depuis plus de quatre ans embrasé les Territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza.

Pour l'heure, et autant que l'on puisse en juger à partir des premières déclarations tenues par les représentants des deux

camps, cette rencontre ne tranche absolument pas sur les autres rencontres qui eurent lieu dans le passé, et elles furent nombreuses.

Pour n'en citer qu'une seule, citons celle qui eut aussi lieu à Charm el-Cheikh, mais en 1999. Le calendrier des négociations, qui devaient « ouvrir la voie à des négociations de paix définitives entre Palestiniens et Israéliens », comprenait entre autres, et comme aujourd'hui, un retrait partiel des armées israéliennes de zones devant être confiées à l'Autorité palestinienne, la création d'un comité mixte pour suivre la question des prisonniers palestiniens. Il fut discuté aussi à l'époque de la construction d'un port à Gaza, de la réouverture du marché d'Hébron... Depuis, le marché d'Hébron a été détruit et le port de Gaza jamais construit. Quant aux autres points, le refus systématique d'Israël de mettre en œuvre des mesures adoptées parfois depuis des

années a toujours été la principale cause de la continuation du conflit.

Et même encore aujourd'hui, quand Sharon annonce la fin des opérations militaires, il demande d'abord à voir. « Au cours de ma rencontre avec M. Abbas, a dit Sharon, nous sommes tombés d'accord pour que les Palestiniens cessent tous les actes de violence contre Israël partout et, parallèlement, Israël cessera ses opérations militaires. » Les Palestiniens doivent donc s'exécuter sur-le-champ, tandis que pour Israël c'est dans le futur que les décisions surviendront.

Pour le reste il en est de même. Le gouvernement israélien n'annonce pas la fin des check-points qui rendent invivable la vie des Palestiniens, mais seulement « l'assouplissement des contraintes militaires et policières sur les déplacements des Palestiniens ». D'autre part, Israël a annoncé qu'il ne procéderait à l'évacuation des avant-postes de colons, qui prolifèrent en Cisjordanie, qu'une fois

effectué le désengagement de Gaza et de quatre petites colonies dites « légales » de Cisjordanie. Et, comble de cynisme, le gouvernement israélien a annoncé ce gel alors même que la nouvelle chef de la diplomatie américaine, Condoleezza Rice, lui demandait hypocritement de « continuer à prendre des décisions difficiles ».

Il y a aussi bien sûr en discussion le sort des prisonniers palestiniens en Israël. Ils sont au nombre de 8 000 et vivent dans des conditions difficiles, et bien souvent déplorables. Le gouvernement Sharon ne veut en libérer que 900, et encore, selon ses propres critères. Il s'agirait, soit de prisonniers qui ont presque fini leur condamnation, soit de prisonniers administratifs, c'est-à-dire qui ne sont ni accusés, ni condamnés. Ils sont 1 200 dans ce cas. Alors même que le gouvernement de Sharon entend imposer ses choix quant à la libération des prisonniers palestiniens, un officier de l'armée israélienne qui, lors d'un contrôle dans la bande

de Gaza avait tiré vingt balles à bout portant sur une fillette de treize ans, vient d'être blanchi et libéré.

Deux poids, deux mesures. Ce n'est pas ainsi que les conditions de la paix seront réunies. Et pour ceux qui pensent que le second gouvernement Bush aux États-Unis pourrait exercer de salutaires pressions sur son allié israélien, c'est Rice qui répond en annonçant la nomination d'un général américain « afin de prêter assistance aux Palestiniens dans le domaine sécuritaire » : autrement dit, pour que les nouveaux dirigeants de l'Autorité palestinienne veillent eux-mêmes à la répression de tout acte de résistance dans leur propre camp. C'est en quelque sorte la même politique que les gouvernants israéliens et leurs alliés ont toujours voulu imposer aux Palestiniens, sans même que ceux-ci soient assurés d'une véritable contrepartie.

Georges LATTIER

• Togo

Les dictateurs passent, la dictature et les Français restent

« C'était un ami de la France et un ami personnel » : c'est par ces mots que Chirac a salué Eyadéma, dictateur du Togo depuis 1967, décédé samedi 5 février.

La France, Eyadéma avait commencé par la servir comme sergent dans la coloniale, participant aux guerres d'Indochine et d'Algérie. Puis comme officier putschiste appuyé par l'ambassade de France et bientôt général-président du Togo. Le Togo, ancienne colonie française, indépendante depuis 1960, est un petit pays d'Afrique de l'Ouest, comptant cinq millions d'habitants. Sa langue officielle est le français, sa monnaie est le franc CFA, son principal fournisseur et principal client est la France. Il abrite 3 000 Français, principalement des cadres et des petits et grands propriétaires. Son armée est encadrée par des officiers français et utilise le matériel français. Son dictateur-président est toujours prêt à relayer la politique française en Afrique. Sa politique se discute à l'Élysée et, à l'ONU, le Togo vote toujours comme la France.

En contrepartie de cette « amitié » du Togo et de son président, la France, en la personne de ses présidents successifs (de De Gaulle à Chirac en passant par Mitterrand), a donné pendant trente-sept ans à Eyadéma les moyens d'exercer seul le pouvoir. Le général-président s'appuyait avant tout sur ses 13 000 soldats et, lorsque cela ne suffisait pas, directement sur l'armée française. En 1986, la France envoya en effet 150 parachutistes et quatre avions de combat pour l'aider à venir à bout d'une tentative de coup d'État.

Le pays vit suivant les cours mondiaux du phosphate, principal produit d'exportation. Lorsque les cours sont hauts, le pouvoir mène une politique de grands travaux, réalisés par des groupes français et en empruntant aux banques françaises. Lorsque les cours sont bas, l'État exige des sacrifices de la population pour pouvoir rembourser les banques. Dans tous les cas, le clan au pouvoir se sert au passage. Car s'il arrive que les salaires des fonctionnaires soient en retard de plusieurs mois, la famille Eyadéma a toujours de quoi recevoir ses amis français de

passage, présidents, ministres, entrepreneurs, etc.

Au Togo les opposants disparaissent, les grèves sont réprimées, les manifestations mitraillées. De l'aveu même du gouvernement togolais, la répression des manifestations de 1991 a fait plusieurs dizaines de morts par balle et on a retrouvé pendant des jours des cadavres flottant dans le port de Lomé. En 1999, Amnesty International a élaboré un rapport intitulé *Togo, État de terreur* qui dénonce des centaines d'exécutions d'opposants. Le président Eyadéma a évidemment crié à la calomnie et, dans cette épreuve, il a pu reconnaître un véritable ami : Chirac, de passage à Lomé, lui a donné raison contre Amnesty International...

Quand, en 1993, Eyadéma a organisé des élections, même l'ONU, pourtant pas toujours très regardante en la matière, n'a pas reconnu leur validité et, en conséquence, a suspendu ses « aides au développement ». La France a continué les siennes, ayant la certitude que le président-dictateur saurait les dépenser judicieusement sur les conseils de ses amis.

Ces parodies d'élections, ces



lois pour la galerie, l'état-major togolais est le premier à ne pas les respecter. Il a commencé par nommer président le fils du dictateur et a modifié ensuite la Constitution pour « légaliser » la chose. Chirac et l'ONU ont été obligés de protester, c'est dire.

Mais après 37 années de dictature et d'amitié avec la France, 300 000 Togolais ont dû s'exiler, poussés par la misère ou la répression, 50 % de la population est analphabète, 68 % vit en dessous du seuil de pauvreté, le niveau de vie a baissé de 25 % dans les vingt dernières années.

Cet appauvrissement est la conséquence du pillage exercé par la famille Eyadéma et surtout par les compagnies françaises qui lui prêtent de l'argent, lui vendent armes et marchandises, achètent les matières premières et exploitent directement ou indirectement la main-d'œuvre du pays. Le « grand ami » Chirac, comme ses prédécesseurs, veillera à ce que cela continue, avec le fils Eyadéma s'il est capable de reprendre l'affaire de son père, avec un autre s'il le faut, avec les militaires de toute façon.

Paul GALOIS

• États-Unis

Bush prépare une attaque contre le système des retraites

Manifestement George Bush veut profiter de sa récente réélection pour faire passer en force la « réforme » du système de retraite de base (Social security). Il a en tout cas consacré une grande partie de son discours annuel sur l'état de l'Union à son projet. La « réforme » en question, c'est le démantèlement du système par répartition, géré par l'État fédéral, qui verse, en échange d'une cotisation, une pension de retraite d'un montant garanti pour le restant de ses jours.

George Bush veut privatiser le système, en laissant à chacun le soin de consacrer une partie au moins de ses cotisations à se payer une assurance retraite individuelle. Un de ses conseillers a expliqué aux élus républicains : « Pour la première fois depuis six décennies, nous avons l'opportunité de gagner la bataille sur les retraites. »

Voilà effectivement des années que les politiciens prétendent que le système de retraite court à la faillite et qu'il faut faire des sacrifices pour le sauver. Mais jusqu'à présent ils ont dû se contenter d'augmenter les cotisations, de rogner sur les pensions, de reculer l'âge de la retraite, mais ils n'ont pas réussi à privatiser le système. Pourtant, à force de répéter les mêmes arguments mensongers, on espère en faire des vérités auprès de l'opinion publique. D'ailleurs les syndicats eux-mêmes ont participé à cette mise en condition : voilà déjà des années qu'ils affirment que le système est effectivement en danger et qu'il faut le réformer en permettant à la Bourse de participer à ses performances.

C'est un mensonge grossier que de prétendre que le système de retraite va mal. Non seulement il est toujours bénéficiaire, mais il le

sera encore pour plus de dix ans. Il faut dire que la cotisation totale (payée pour moitié par l'employeur et pour moitié par le salarié) a régulièrement et considérablement augmenté. Elle est passée de 1,5 % du salaire en 1950 à 5,85 % en 1977 et à 12,4 % aujourd'hui. Quant à la pension moyenne, elle est minime, de l'ordre de 8 000 euros par an. Si bien que le système encaisse plus qu'il ne verse et ce sont des dizaines de milliards de dollars d'excédents qu'il dégage ainsi chaque année. D'autre part, il possède du coup des réserves gigantesques qui vont finir par atteindre quelques milliers de milliards de dollars, au point que les experts ne prédisent la faillite du système que dans une quarantaine d'années.

D'ailleurs les dirigeants politiques, et Bush en particulier, le savent d'autant mieux que ces excédents dégagés par le système de retraite viennent systématiquement en déduction du déficit du budget fédéral. C'est grâce au surplus des retraites que le déficit apparaît toujours moins important sur le papier qu'il ne l'est en réalité. En outre, ce surplus est systématiquement placé en bons du Trésor américains, ce qui évite à l'État fédéral de trop emprunter sur les marchés financiers. C'est dire que ce surplus (68 milliards de dollars en 2004) constitue un ballon d'oxygène pour le budget fédéral qu'aucun gouvernant ne peut ignorer.

Mais Wall Street et les marchés financiers lorgnent depuis longtemps déjà sur cette manne. La privatisation au moins partielle du système voulue par Bush vise à les satisfaire. Il propose en effet qu'un tiers de la cotisation soit désormais versé à un plan de retraite personnel.

S'il parvenait à ses fins, ce serait un coup terrible pour les travailleurs. Actuellement 70 millions de

travailleurs en activité sont dépourvus d'une retraite complémentaire et ce nombre va croissant. Par conséquent, de plus en plus nombreux seront les travailleurs qui dépendront pour leurs vieux jours uniquement de la retraite fédérale, déjà fort maigre.

Le projet de Bush ne permet même pas de garantir ce minimum, puisqu'il veut que le montant global de la pension dépende en partie du plan de retraite personnel de chacun. Il a affirmé dans son discours que le système ne changera pas pour ceux qui ont 55 ans et plus. C'est bien qu'il changera pour tous les autres. L'argent des travailleurs servira à gonfler les profits des assurances privées, avec encore moins de garanties sur ce qui leur sera versé.

Bush, qui triomphe après sa réélection, veut en profiter pour faire passer ses projets. Il ne dispose pas d'une majorité suffisante d'élus républicains pour empêcher les démocrates de bloquer le projet, s'ils le voulaient. Mais manifestement il ne s'inquiète pas trop de la détermination des démocrates, qui n'ont jamais bloqué aucun de ses projets alors qu'ils en avaient tout le loisir au cours des quatre années écoulées. Mais, malgré ses dires et la propagande médiatique, sa réélection est bien loin d'avoir été triomphale : seulement un quart des électeurs inscrits ont voté pour lui, et aujourd'hui les sondages montrent qu'une très grande majorité de la population est opposée à la privatisation du système de retraite. C'est surtout sur sa mobilisation qu'il faudra compter pour faire échec aux projets de Bush.

Dominique CHABLIS

• Maroc

« Équité » improbable et « réconciliation » impossible

À l'initiative du roi Mohammed VI, une Instance Équité et Réconciliation a été mise en place au Maroc en avril 2004. Sa mission consiste officiellement à établir la vérité sur les « violations flagrantes » des droits de l'homme commises entre 1956 et 1999 par les « organes étatiques », prenant la suite de l'IAI (Instance d'arbitrage indépendant) fondée peu de temps avant son décès en 1999 par le père du roi, Hassan II.

Durant les années 1970 et 1980, ce despote a fait régner une dictature féroce contre la population, s'appuyant sur un

détenu lui-même pendant dix-huit ans, Driss Benzekri.

Des auditions publiques ont commencé en décembre dernier. À Rabat, puis à Errachidia récemment, près de l'ancien bain de Tazmamart où le régime d'Hassan II a fait enfermer et torturer des centaines d'opposants réels ou supposés, enfin dernièrement à Khénifra. Ces audiences, si elles lèvent un coin du voile et permettent à d'anciennes victimes de la répression chérifienne ou à leur famille d'exprimer enfin l'horreur vécue et de raconter les sévices subis, ont une limite vite atteinte : les victimes n'ont pas le



Manifestation contre la torture devant un centre de détention à Casablanca, en mars 2000.

appareil d'État responsable de la mort et de la torture de milliers d'opposants, de la répression de révoltes populaires comme à Casablanca en 1981 et à Marrakech en 1984.

Depuis six ans, le fils poursuit sans grand changement l'œuvre de son père. Même s'il se targue de « modernisme », il maintient la population marocaine dans la misère – six millions de Marocains vivant officiellement au-dessous du seuil de pauvreté – et l'oppression qui l'accompagne. La famille royale possède une fortune qui s'accumule sur des dizaines de comptes en banque et dans un gigantesque parc immobilier, et dispose des meilleures terres du pays, pendant que les trois quarts des paysans n'ont toujours pas accès à l'électricité.

Mais, comme il avait tenté de le proclamer symboliquement en laissant enfin rentrer au Maroc au début de son règne l'opposant Abraham Serfaty, que son père avait fait emprisonner de 1974 à 1991 puis exiler, le roi a pour « objectif de réconcilier le Maroc avec son passé », comme il le déclarait dans une interview récente. Or « le passé du Maroc fait partie de son histoire » a-t-il ajouté, et c'est ainsi qu'il a lancé il y a quelques mois l'Instance Équité et Réconciliation dont la direction a été confiée à un ancien opposant,

droit de dévoiler publiquement l'identité de leurs tortionnaires, dont certains occupent encore des responsabilités dans l'appareil d'État marocain, à l'instar d'un Papon resté longtemps préfet en France.

D'autant plus que, si le gouvernement se préoccupe « d'examiner sans complexe ni honte cette page de [son] passé », les exactions n'ont pas cessé depuis l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI, comme le signalait fin 2003 le Comité des Nations unies contre la Torture, qui stigmatisait « l'accroissement des allégations de torture, et de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » au Maroc. La loi « antiterroriste » de mai 2003 a ainsi renforcé la torture, les enlèvements et la détention dans des lieux secrets. Quant à la répression subie par les travailleurs, on en a eu un exemple récemment avec la conclusion du procès des militants syndicaux, suite à la grève des mines d'Imini-Ouarzazate. L'un d'entre eux, condamné à dix ans de réclusion, poursuit une grève de la faim.

Le roi aura donc encore de l'ouvrage lorsqu'il décidera de lancer la deuxième phase de son opération politique, celle qui témoignera de l'arbitraire sous le règne de... Mohammed VI.

Viviane LAFONT

Au sommaire de

Lutte de Classe n° 86 (février 2005)

- L'Europe en Constitution
- Après l'intervention de l'armée française en Côte-d'Ivoire
- Irak : un simulacre de démocratie couvert du sang répandu à Falloudja
- Ukraine : des changements de personnes au sommet imposés par la rue
- Tribune de la minorité
- Projet Fillon sur l'école : remplacer les profs de musique par des profs de physique, c'est du pipeau !

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

• Le 13 février 1945

Le bombardement de Dresde

À l'heure où les cérémonies officielles se succèdent afin de commémorer la libération des camps d'extermination nazis, le soixantième anniversaire du bombardement de Dresde rappelle que le régime hitlérien ne fut pas le seul à avoir eu recours à la barbarie et à la terreur. Le camp dit du monde « libre » – celui-là même qui incluait l'URSS de Staline ainsi que les empires coloniaux dont les peuples étaient privés de tout droit – mena, vers la fin de la guerre, une politique de terrorisme systématique à l'égard des populations civiles des futurs vaincus.

Au début de 1945, alors que l'effondrement de l'État nazi était imminent, les alliés voulaient tout à la fois faire une démonstration de force et conjurer le spectre de la révolution ouvrière qui avait failli emporter le monde bourgeois à la fin de la Première Guerre mondiale. Ils entreprirent donc de bombarder une série de villes allemandes, dans des actions sans intérêt militaire, mais qui devaient satisfaire des buts politiques : disperser la population civile, annihiler toutes ses possibilités d'organisation autonome.

Ces bombardements terroristes ne pouvaient qu'amener la population allemande à serrer les rangs derrière le régime hitlérien, faisant le jeu des nazis quand ils affirmaient que c'est la survie même du peuple allemand qui était en cause. Mais de cela les gouvernements alliés n'avaient cure : ils ne voulaient surtout pas que ce peuple se dresse contre ses propres dirigeants.

Le bombardement de Dresde, dans la partie orientale de l'Allemagne, demeure pour l'Europe le pendant d'Hiroshima et de Nagasaki au Japon : une horreur méthodiquement préparée, organisée et exécutée par ceux qui se présentent encore aujourd'hui comme les « libérateurs ». Dès 1942, l'aviation anglaise avait utilisé l'arme des bombes incendiaires sur les grandes villes allemandes. Cologne, puis Hambourg et Berlin, notamment, avaient ainsi été livrées aux flammes. Mais à Dresde, les 13 et 14 février 1945, les destructions atteignirent une ampleur inconnue jusque-là.

La population de Dresde, qui était passée de 600 000 habitants à près d'un million suite à l'afflux des réfugiés civils, fut la cible de trois vagues de bombardement successives. Celles-ci frappèrent une ville pratiquement sans défenses militaires : sur plus de 1 100 bombardiers engagés dans l'attaque, seuls huit furent abattus.

Lors de la première vague, 460 000 bombes à fragmenta-

vague déversa en vingt minutes plus de 180 000 bombes incendiaires au phosphore. Cette deuxième vague avait été programmée pour frapper du même coup les secours qui avaient pu se mettre en place. Parallèlement aux bombardiers, les chasseurs alliés mitraillèrent

frappa une cité qui avait déjà virtuellement cessé d'exister et elle s'abattit sur les quartiers d'habitation des banlieues.

Au total, en l'espace de quinze heures, la moitié des habitations de la ville et le quart de ses zones industrielles furent rayées de la carte.

Les bombes incendiaires déchainèrent une terrifiante tempête de feu, attisée par les destructions entraînées par la première vague. Au cœur de l'incendie, d'une violence inouïe, la température fut telle que dans les rues, éclairées comme en plein jour, le brasier provoqua des vents de la force d'un ouragan qui, s'engouffrant dans les habitations, réduisirent littéralement en cendres des dizaines de milliers d'habitants. D'autres, pris au piège dans les caves et les souterrains, périrent asphyxiés. Dresde brûla pendant sept jours ; la fumée monta à plus de 4 500 m d'altitude et la lueur fut visible sur 160 kilomètres.

Soixante ans après, le bilan des victimes n'a jamais pu être établi avec certitude, les estimations allant de 35 000 pour les plus modestes à 200 000 pour les plus hautes.

Churchill l'avoua sans ambages : le bombardement avait été effectué « dans le but de semer la terreur ». Et il lui fut si difficile de justifier ce carnage par un prétexte militaire qu'il choisit ultérieurement de désavouer à demi-mot le général Arthur Harris, chef de l'armée de l'air de l'époque, et rendu seul responsable de l'opération.

Le bombardement de Dresde témoigne des atrocités dont est capable la bourgeoisie pour faire régner son ordre social, y compris quand elle se dit « démocratique » et « libératrice ». Sans doute, les impérialistes américains ou anglais ne se sont-ils jamais lancés dans la folie d'un génocide semblable à celui que les nazis ont pu commettre vis-à-vis des Juifs. Mais lorsque leurs intérêts politiques et sociaux étaient en jeu, ils ont eux aussi su faire preuve d'une brutalité sans scrupules pour les préserver. Le terrible massacre de populations civiles que fut le bombardement de Dresde est là pour le rappeler.

Jean RAYNARD



tion furent larguées, dont l'objectif était d'éventrer les bâtiments, en faisant voler en éclats portes et fenêtres. Six heures plus tard, la deuxième

les colonnes de réfugiés qui fuyaient la ville et les secours qui accouraient des localités voisines.

La troisième vague, elle,

• Belgique

Tiraillements dans les appareils syndicaux

Après des semaines de négociations émaillées de scènes de rupture, les négociateurs des trois syndicats belges francophones, FGTB (socialiste), CSC (chrétien), CGSLB (libéraux), et leurs homologues flamands avaient fini par signer avec les représentants du patronat un projet d'accord interprofessionnel pour les deux ans à venir. Ce projet aurait dû être entériné par les différentes instances syndicales mais, pour la première fois, il ne l'a pas été ! La majorité des centrales de la FGTB et de fortes minorités de la CSC l'ont refusé, aussi bien en Wallonie qu'en Flandre. Même la CGSLB ne l'a accepté qu'en le critiquant.

Depuis les années 1980, ces accords ne sont qu'une longue série de concessions au patronat.

Notamment, ce dernier « accord » prévoit une augmentation salariale de 4,5 % sur deux ans, autant dire une baisse des salaires. La limite annuelle des heures supplémentaires passerait à 135 heures, contre 65 actuellement. Le gouvernement, pour « aider les partenaires sociaux à conclure un accord difficile », a promis 252 millions d'euros de baisses d'impôts et de charges sociales sur le travail de nuit et les heures supplémentaires, au profit du patronat. De fait, ce texte retourne aux 40 heures, la flexibilité en plus, le tout subventionné par le gouvernement sur le dos de la Sécurité sociale.

Le patronat pouvait triompher : c'est « un accord historique », ont trompété ses représentants. Du côté des syndicats, le problème était de faire avaler aux militants des concessions particulièrement scandaleuses, à une époque où les profits se portent très bien.

Bien que toutes les précautions soient prises pour que l'avis des militants de base ne soit représenté que de façon très diluée dans les instances de décision des centrales, la FGTB l'a rejeté à 52 %. À la CSC, 75 % l'auraient approuvé, mais d'importantes centrales flamandes l'ont refusé et les dirigeants du syndicat se sont empressés de déclarer qu'ils ne signeraient pas sans la FGTB ; ce qui n'empêchera sans doute pas le gouvernement, où les Partis Socialistes siègent à côté des libéraux, d'appliquer telle quelle cette nouvelle régression.

• Ile de la Réunion

Le racisme contre Mahorais et Comoriens Un poison qu'il faut combattre

A la Réunion, il n'est malheureusement pas rare d'entendre des propos insultants et racistes envers des membres de la communauté mahoraise et comorienne. Cette xénophobie qui se développe dans l'île est le pendant local de cette idéologie de fond de poubelle qui a fait le succès d'un Le Pen en France.

La communauté mahoraise et comorienne compte environ 30 000 membres à la Réunion, soit la majorité des migrants, dont le nombre total ne dépasse pas 38 000, toutes nationalités et communautés confondues. Les Mahorais (habitants de l'île de Mayotte) et les Comoriens viennent des anciennes possessions françaises des Comores, situées au nord-ouest de Madagascar.

Les hommes et les femmes

issus de cet archipel, et qui sont pour beaucoup de nationalité française, fuient le manque de travail, la misère et donc des conditions de vie très difficiles. A Mayotte, qui reste aujourd'hui la seule île rattachée à la France, avec un statut de collectivité territoriale, les prestations sociales sont quasi inexistantes, le chômage bien peu indemnisé, et les salaires fort bas : le Smic est par exemple de moitié inférieur au

Smic de France. Le système hospitalier est archaïque, il y a plusieurs centaines d'évacuations sanitaires par an en provenance de Mayotte. Le système scolaire est insuffisant, entre autres par l'absence d'université. Alors, beaucoup de Mahorais tentent leur chance à la Réunion, espérant vivre un peu mieux et surtout pouvoir offrir à leurs enfants un avenir meilleur.

Mais ce qu'ils y trouvent a de quoi les faire rapidement déchanter. Victimes de discriminations à l'embauche, ces travailleurs ne peuvent espérer qu'un emploi non déclaré, et encore, quand ils en trouvent un, pour effectuer des travaux pénibles et souvent fort mal

payés. Pour eux, la recherche d'un logement devient vite une course d'obstacles infranchissables qui les jette dans les bras de marchands de sommeil sans scrupule.

Un bidonville s'est développé dans la ville du Port, où des familles mahoraises et comoriennes s'entassent dans des cases non seulement insalubres mais aussi propices aux incendies ravageurs, comme celui du 6 décembre 2004 qui a jeté à la rue sept familles, soit trente-deux personnes. Le 10 janvier, un autre incendie a détruit une maison de Saint-André, provoquant la mort de trois enfants. A plusieurs reprises déjà, la famille s'était plainte auprès de la société immobilière (qui n'a jamais daigné vérifier) de problèmes récurrents au compteur électrique ; problèmes qui ont pu être à l'origine du drame.

La presse réunionnaise rapporte de temps à autre la situation de ces populations. Ainsi, un reportage du *Journal de l'île* de décembre 2004 disait les déceptions d'une Mahoraise de 35 ans qui, après la mort de son mari, était venue à la Réunion, espérant manger à sa faim et élever décemment ses six enfants. Deux ans plus tard, elle avait perdu nombre de ses illu-

sions, vivant avec ses enfants et deux autres membres de sa famille dans un appartement immonde, qu'un marchand de sommeil lui louait 700 euros par mois : pas d'électricité, des chambres sans fenêtre, inondées à la moindre averse, une cuisine totalement hors normes, les eaux usées qui se déversaient dans le salon. « *Je n'ai pas eu le choix, tous les autres propriétaires ne voulaient pas louer à une Mahoraise* », expliquait-elle.

« *Comores dehors* », « *Voleurs d'alloc* » : ce sont des slogans qui se rencontrent sur des murs d'immeubles, tracés par les mains imbéciles d'un raciste notoire ou d'un Réunionnais peu conscient, qui rend responsable de sa situation un plus pauvre ou plus démuné que lui ; comme si ce qui lui manquait était à prendre dans les poches de ceux qui n'ont rien.

Le racisme et la xénophobie divisent les pauvres, les détournent de leur vrais ennemis : ceux qui sont responsables du chômage, des bas salaires ; ceux qui, exploitant la misère, ont intérêt à ce qu'aucune solidarité ne puisse exister.

Correspondant local

• Quand Chirac défend la nature

L'arbre qui cache la forêt

Chirac s'est rendu le 5 février à Brazzaville, au Congo, pour assister au sommet de l'Afrique centrale sur les forêts, prévu pour traiter de la sauvegarde de la forêt équatoriale menacée. Il a incité les huit chefs d'État de la région à « agir et agir vite pour préserver ce bassin forestier, le deuxième au monde après l'Amazonie et qui est un réservoir unique de biodiversité ».

Chirac a dénoncé la déforestation massive, responsable chaque année de l'abattage de 800 000 hectares de forêt, et a accusé la croissance démographique et le développement économique. C'est vrai que le bois représente la troisième richesse de ces pays africains, parmi les plus pauvres de la planète, après le pétrole et les métaux précieux. Mais reprocher à ces pays pauvres et à leurs habitants d'utiliser les richesses de leur sol pour vivre un peu moins mal, revient à dédouaner le système économique capitaliste qui les réduit à la misère.

On abat des arbres en Afrique, entre autres parce qu'en Europe – plus de 50 % des importations mondiales – et dans les autres pays riches, il y a des acheteurs de bois exotiques. Ce ne sont pas les paysans africains, c'est l'exploitation à grande échelle, avec les techniques industrielles les plus modernes, qui menace les forêts d'Afrique. Et ce sont des sociétés capitalistes, entre autres françaises (Bolloré par exemple)



Chirac au Congo posant la première pierre du mémorial Savorgnan de Brazza, en compagnie des dictateurs Bongo (Gabon) et Sassou Nguesso (Congo). Ce n'est pas ce genre de gouvernants qui sauveront les forêts menacées.

puisque la France est le premier importateur de bois exotiques, qui s'enrichissent en pillant la forêt. Elles ne reculent devant aucun moyen pour répondre aux besoins de leurs clients, industriels intéressés par les qualités de ces bois ou particuliers séduits par leur esthétique. Les coupes, parfois illégales, sont organisées à grande échelle, faisant appel à des trafiquants qui mettent en place des chantiers d'abattage et se chargent du transport vers les ports, avec ce que cela sous-entend de fraude et de corruption.

Chirac a demandé le renforcement des contrôles douaniers

dans les ports africains, comme dans les ports européens ou américains. Il a proposé la mise en place d'un système de traçabilité des bois et d'une surveillance des concessions par satellite : des promesses dont il n'a même pas pris la peine de donner une date de mise en application, tant elles paraissent difficiles à réaliser et tant leur coût est élevé. Par contre dans le domaine qui relève directement de ses pouvoirs, à savoir les commandes de bois tropicaux par l'État français, il a promis leur arrêt en... 2010. Comme il le dit : « *Il faut agir et agir vite* »...

Cédric DUVAL

À quoi servent les chefs d'État ?

Au moment du retour de De Gaulle au pouvoir, en 1958, ses fidèles n'avaient que mépris pour les présidents de la Quatrième république, dont le rôle se bornait, disaient-ils, à « *inaugurer les chrysanthèmes* ».

Chirac n'inaugure effectivement pas les expositions florales. Mais, comme il préfère que Raffarin récolte à sa place l'impopularité de la politique menée sous sa présidence, et avec sa bénédiction, il lui faut bien essayer de donner à la presse des raisons de dire du bien de lui. Il est donc devenu le spécialiste des appels en tous genres : contre le cancer, contre la disparition des espèces animales menacées, contre la destruction de la forêt équatoriale, pour l'accès des handicapés à tous les lieux publics, etc., etc., sans jamais évidemment faire

quoi que ce soit pour empêcher les industriels de sacquer la planète, ni libérer les fonds qui seraient nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Mais comme cela ne suffisait pas à satisfaire sa boulimie d'activité, il est en plus devenu un professionnel des hommages posthumes, aucune célébrité ne pouvant disparaître sans qu'il en célèbre les mérites, et des messages de félicitations à l'intention des sportifs.

À l'occasion du record du tour du monde à la voile que vient d'établir Ellen Mac Arthur, il est même allé piétiner les plates-bandes de la reine d'Angleterre, en se désolant sans doute de ne pas pouvoir, comme celle-ci, accorder lui aussi un titre de noblesse à la hardie navigatrice.

François DUBURG

Nouvelle loi sur le handicap sera-t-elle appliquée ?

Une semaine après le vote de la loi sur le handicap, Chirac a tenu un discours appelant à la « mobilisation tout entière » de la société en faveur de l'intégration des personnes handicapées. En 2002, il avait annoncé qu'il « souhaitait faire de la politique pour les personnes handicapées un des grands chantiers du quinquennat », reprenant un thème déjà abordé sept ans plus tôt, en décembre 1995, devant le congrès de l'Association des paralysés de France.

Il aura donc fallu dix ans pour que les « souhaits » du président se transforment en début de concrétisation, avec le vote d'une nouvelle loi. Pour toutes les personnes handicapées ou ayant des membres de leur famille à charge, c'est bien long. Et encore faut-il attendre les décrets d'application et, sur-

oyers

Coup de bluff

La hausse des loyers est tellement scandaleuse que le gouvernement a cru bon de faire quelques gestes.

Afin de protéger les locataires les plus fragiles des grands propriétaires privés avides de profiter des prix très élevés de l'immobilier pour vendre leurs immeubles, le ministre délégué au Logement a promis un décret pour mars. Il prévoit que les personnes âgées de plus de 75 ans et les invalides protégés ne pourront pas être expulsés ; que les locataires depuis six ans au moins disposeront d'une prolongation de bail d'un mois par année de location pour trouver un autre logement ; qu'en deçà d'un certain plafond de ressources, un congé pour vente ne pourra pas être signifié sans une proposition de relogement plus ou moins équivalente. Toutes ces mesures restent à venir et, de toute façon, si le décret voit le jour, ne remédieront pas au manque criant de logements corrects et à bon marché.

Mais l'envol des prix est tel qu'y compris des foyers financièrement plus favorisés, des cadres, des membres de professions libérales, commencent à être touchés

tout, savoir quels moyens seront dégagés pour qu'elle soit respectée.

La nouvelle loi prévoit de faire respecter le quota de 6 % de handicapés dans les entreprises publiques et les entre-

La main sur le cœur pas au porte-monnaie

En même temps que Chirac pérorait sur l'intégration des handicapés, le ministère de la Santé prépare un décret qui veut limiter le remboursement du transport des enfants polyhandicapés lorsqu'ils se rendent de leur domicile à des centres spécialisés.

Actuellement, ce transport est pris en charge par la Sécurité sociale. Selon un responsable du SESSAD 75 (Services d'éducation spéciale et de soins à domicile) le budget alloué permet

prises privées comptant plus de vingt salariés. Cette disposition existait déjà depuis 1987, et pourtant bien peu d'entreprises l'appliquaient, sans que les gouvernements successifs exercent la moindre

d'assurer 38 semaines de transport par an. Si le décret voyait le jour, cela en limiterait les possibilités... à une semaine. Cela, ajouté au manque de structures d'accueil, rejeterait sur les parents d'enfants handicapés qui n'ont pas de ressources financières importantes la charge de s'en occuper à plein temps, tandis que ces enfants seraient privés d'activités ou de rencontres avec d'autres. À moins qu'ils n'envoient la facture de transport à Chirac ?

pression pour qu'elles respectent ce quota.

C'est bien beau de légiférer sur la nécessité de renforcer l'accessibilité des bâtiments, de déclarer vouloir favoriser l'intégration scolaire en créant des aménagements dans les locaux et en nommant du personnel d'accompagnement. C'est une chose d'élargir le droit à la compensation à toute personne handicapée – par une prise en charge des dépenses occasionnées par le handicap, que ce soit en matériel ou en personnel –, et c'en est une autre de dégager les



Les banques, c'est bien connu, sont trop pauvres pour se payer des distributeurs accessibles aux handicapés !

crédits nécessaires. Rien n'empêchait non plus le gouvernement de le faire sans attendre le vote de la loi. Pour distribuer des subventions au patronat sous forme de cadeaux fiscaux, il ne traîne pas et n'a pas besoin de tout un arsenal législatif !

Marianne LAMIRAL

par la flambée spéculative et s'émeuvent soudain des hausses de leurs loyers.

Devant la situation, le ministre de l'Économie est à son tour entré en lice, non pas pour prendre des mesures qui mettraient fin à la spéculation, en interdisant par exemple les achats-ventes et reventes d'immeubles entiers avec à chaque fois une plus-value plus que confortable, ou en interdisant l'acquisition d'immeubles dans le seul but spéculatif de les revendre appartement par appartement au plus offrant,

ce qui entraîne une véritable escalade des prix du marché. Non. Il ne s'agit pas de cela, mais seulement de trouver quelque truc pour ralentir la hausse. Ainsi, le projet annoncé vise à modifier l'indice qui définit le montant des hausses autorisées de l'ensemble des loyers. L'indice actuel est établi sur la base des prix de la construction neuve (matières premières, coût de la main-d'œuvre) ainsi que d'un calcul compliqué des marges bénéficiaires des différents corps de métier. Depuis plu-

sieurs années, il a toujours été supérieur à l'inflation, parfois très largement. En 2004, il s'est établi à 4,58 %. L'idée serait donc de calculer un indice définissant les hausses de loyer sur la base de l'inflation, de l'évolution du coût de la vie ou des salaires.

Évidemment, une telle mesure aurait tout pour contrarier les propriétaires. Et comme le gouvernement n'en a pas l'intention, il a immédiatement annoncé que, dans le cas du changement d'indice, on veillerait à ce que les pro-

priétaires ne soient pas lésés, par exemple par un renforcement des garanties contre les loyers impayés ou par toute autre mesure. En ce domaine, on peut faire confiance au gouvernement, il ne manque jamais d'idées pour aider les propriétaires, et les plus riches d'entre eux en particulier.

En attendant, les loyers continuent de grimper et la population laborieuse, celle dont les revenus sont les plus bas, peut de moins en moins se loger correctement.

Lucienne PLAIN

écentralisation

La guerre aux RMistes

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis vient de protester dans son magazine mensuel, à l'occasion de la préparation de son prochain budget, sur les conséquences de la décentralisation conduite par le gouvernement, tout particulièrement à propos du RMI.

En effet, dans le cadre de la loi de décentralisation qui prend

effet au 1^{er} janvier 2005, le gouvernement a transmis aux départements la charge financière de diverses attributions qu'il assumait auparavant. Il en a fait de même avec les régions. Le Conseil général de Seine-Saint-Denis note que la non-compensation par l'État de ces compétences transférées aux départements va entraîner une charge financière supplémentaire de près de 100 millions d'euros. Mais ce qui est remar-

quable, c'est que c'est sur le RMI que porte l'essentiel des économies faites par le gouvernement : près de la moitié du total, précisément 48 millions d'euros sur un total de 99, manquent à l'appel.

Cela va toucher en priorité les départements les plus atteints par les licenciements et le chômage de masse. La non-compensation du paiement des allocations RMI est une incitation, pour les Conseils géné-

raux, à limiter par tous les moyens ces dépenses lourdes que le gouvernement ne considère pas prioritaires. Ces choix du gouvernement représentent donc une réelle menace pour les RMistes, un danger bien réel car bon nombre de notables, qui n'ont que mépris pour les classes populaires, sont animés des mêmes préjugés à l'égard de ceux qui, selon eux, se complaisent dans l'assistanat.

Paul SOREL

• Le bassin creillois sur France 2

Volontairement ignorés, les auteurs du désastre social sont bien connus !

France 2 a présenté lundi 7 février le dernier des quatre films ayant pour sujet « la violence ordinaire » dans l'agglomération de Creil, dans l'Oise. Ces films étaient consacrés à la détérioration économique, humaine et sociale de la Commanderie à Nogent-sur-Oise, cité la plus touchée de l'agglomération.

Il faisait le parallèle direct entre cette situation et la ruine qui a touché cette cité ouvrière. Mais, si l'on citait la fermeture des usines alentour, Péchiney, Chausson-Creil, en parlant au passage de la sidérurgie, ces fermetures ressemblaient à une sorte de fatalité. Or le désastre économique qu'a connu, à l'image de bien d'autres, ce bassin ouvrier n'avait rien de fatal. On en connaît les responsables.

Péchiney et Saint-Gobain, qui ont commencé la série des fermetures et licenciements de masse, ne virent pas dans les nationalisations qui suivirent l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 une catastrophe. Leurs actionnaires, qui avaient amassé des milliards sur le dos de leurs salariés, purent aller investir leurs profits ailleurs, en laissant au passage l'essentiel de la charge financière de ces licenciements à l'État. Il y eut ensuite la fermeture de Chausson, filiale commune de Renault et Peugeot. Les PDG respectifs de ces entreprises, Calvet et Schweitzer, organisèrent le pillage de

Chausson, supprimant 5 000 emplois, récupérant plus d'un milliard de francs au travers de la fermeture et laissant comme d'habitude à l'État la charge des frais de l'opération. De même, des réductions d'effectifs eurent lieu presque en continu chez Sollac, devenu Arcelor, dirigé par Francis Mer, futur ministre de Raffarin.

Aujourd'hui, ce sont encore les plus grands patrons du pays qui continuent à licencier dans la région, en même temps qu'ils annoncent des profits en explosion. C'est Bolloré chez Vallourec, leader mondial de sa spécialité, les tubes d'acier, dont l'usine de Laigneville vient de fermer. C'est Arcelor, lui aussi numéro un mondial dans la sidérurgie, qui a annoncé plus de 400 licenciements à Montataire, en même temps qu'il fait travailler d'autres salariés jusqu'à 64 ans. Heidelberg et Goss, leaders mondiaux des machines d'imprimerie, ont licencié plus de 300 personnes sur leurs 850 salariés à Montataire.



Manifester des travailleurs de Chausson, à l'ANPE, en 1994

Non seulement les gouvernements n'ont mis aucune entrave à ces patrons licenciés, mais ils se sont mis à leur service et ont tout fait pour leur faciliter la tâche.

Quant aux élus locaux, de la gauche à la droite, ils se sont eux aussi rendus complices de cet attentat économique et social contre les populations, par solidarité avec leurs amis au gouvernement ou par soumission au patronat, ou les deux. Ils se sont préoccupés d'abord du sort des « entreprises », c'est-à-dire de leurs actionnaires, laissant à l'abandon tous les quar-

tiers ouvriers, favorisant les centres-ville et la petite minorité des mieux lotis, en n'hésitant pas à augmenter les loyers des logements populaires.

Ce mal-là, cette « violence ordinaire », insupportable, il serait possible d'y mettre un terme, très vite, sans l'aide de psychologues, de juges, de policiers et de notables, en interdisant à ces grands groupes industriels de licencier, en allant mettre le nez dans leurs comptes et en les obligeant à payer.

Paul SOREL

• Montpellier - Cité de La Paillade

Les locataires de la tour Catalogne manifestent à la mairie

La tour Catalogne, dans le quartier de La Paillade à Montpellier, est vouée à la démolition depuis des années. Elle est laissée à l'abandon et se dégrade. Depuis le mois de septembre, les locataires se sont mobilisés pour obtenir des logements décents.

« Pas d'hiver sans chauffage », c'est ce que veulent ceux qui ont manifesté mercredi 2 février sur la place de la Comédie à Montpellier. Les manifestants, en très forte majorité des femmes, ont distribué des tracts pour dénoncer la situation qui leur était faite. Quand il fait froid dans la rue, il fait tout aussi froid dans beaucoup d'appartements de la tour. Dans certains logements, le chauffage est hors d'état depuis longtemps. Beaucoup de fenêtres ne ferment

pas correctement et laissent passer l'air glacé.

Les passants, en prenant les tracts des locataires, comprenaient leur colère et les encourageaient à persévérer.

Suite à leur mobilisation contre le bailleur ACM (Aménagement et Construction de Montpellier), des locataires ont obtenu quelques travaux : la machinerie de l'ascenseur a été sécurisée, le minimum a été fait pour mettre les fils électriques hors de portée des enfants, le hall, plongé dans l'obscurité depuis des mois, est enfin éclairé, quelques peintures ont été refaites, la porte d'entrée réparée. Cela camoufle les horreurs les plus visibles, tout ce que la télévision avait filmé au cours de différents reportages lors de visites guidées organisées par les locataires.

Quelques-uns seulement ont obtenu un relogement dans

d'autres HLM mais, au rythme de quelques-uns par mois, il faudra du temps avant que les 65 familles soient relogées. Aussi les locataires ont-ils décidé de s'adresser à la mairie, en partie gérante d'ACM. Ils avaient bien demandé un rendez-vous mais, quand ils sont arrivés à la mairie, toutes les portes étaient fermées. Ils n'ont trouvé que des policiers municipaux essayant de les persuader de rentrer dans leur quartier, les assurant que le conseiller municipal délégué aux HLM les rencontrerait le lendemain.

Le lendemain, les responsables de l'Office public ont non seulement changé l'heure de la réunion, mais aussi le lieu, montrant ainsi leur volonté de recevoir le moins possible de locataires. Malgré tout, une quarantaine étaient présents à la réunion. Directeurs et élus ont promis d'augmenter le rythme des

relogements et de passer à douze par mois, pour qu'il n'y ait plus personne dans la tour à la rentrée scolaire prochaine.

Un responsable a même déclaré : « Les choses se sont mal déroulées, je ne croyais pas qu'on en était là. » C'est reconnaître que, sans la mobilisation des locataires depuis des mois, rien ne serait fait.

Reste à savoir si les appartements proposés seront insalubres et du genre de la tour Catalogne, ou pire, et s'il ne restera pas des locataires « oubliés » dans la tour.

Comme disait une locataire, « nous ne voulons pas quitter une poubelle pour une déchetterie ».

Les locataires ont bien raison de ne pas se contenter de vagues promesses et de continuer à se mobiliser tant que tous ne seront pas correctement relogés.

Correspondant local

De la propagande anti-IVG... aux viols aggravés ?

A La Roche-sur-Yon, en Vendée, le directeur d'un foyer pour femmes enceintes et jeunes mères « en détresse » a été mis en examen pour viols aggravés et harcèlement sexuel, à l'encontre de pensionnaires et de membres du personnel. Huit victimes ont à ce jour été déclarées, dont une fillette de quatre ans.

Outre l'indignation que suscite cette révélation, en particulier lorsqu'on pense à la situation morale et matérielle des pensionnaires d'un tel centre, l'histoire de la Maison d'Ariane et de sa fondation par l'AVAVPF, l'Association Vendéenne pour l'Accueil de la Vie et la Promotion de la Famille – dénomination qui ne cache pas son parti pris contre la loi Veil – laisse songeur. Ouvert en 1996 avec le soutien du Conseil général de Vendée et de son président Philippe de Villiers, ce centre est censé « promouvoir une culture de vie reposant sur la conviction que la vie est sacrée et inviolable dès la conception jusqu'à la mort naturelle », autrement dit se voulait une sorte de centre anti-IVG.

Prévu pour héberger huit pensionnaires, le centre avait déjà mis en évidence depuis des années son acception pour le moins réactionnaire de « l'accueil » : conditions de vie humiliantes, travail forcé, culpabilisation morale des futures jeunes mères qui avaient « fauté »... Rien parmi les témoignages des anciennes pensionnaires victimes de ces situations n'empêcha le Conseil général de Vendée de continuer à dispenser l'argent public à la Maison d'Ariane, la DDASS préférant ignorer l'affaire et le parquet la classer sans suite.

Ce cortège de complaisances aura finalement laissé le champ libre aux pires agissements contre des jeunes femmes fragilisées. Et lorsqu'on apprend que le directeur du centre, malgré ce dont il est accusé, a été remis en liberté, on a l'impression que ce n'est pas fini.

Viviane LAFONT

• Peugeot (Poissy -Yvelines)

L'usine est neuve... pas les conditions de travail

Depuis plusieurs années, la direction de Peugeot, à Poissy, a engagé dans toute l'usine des grands travaux de réaménagement des bâtiments, avec l'implantation de nouvelles installations en Peinture, deux lignes de production au Montage et aujourd'hui l'agrandissement du Ferrage. Au fur et à mesure des travaux dans les différents bâtiments, les ateliers à côté ont continué à travailler, dans le concert des pelleteuses et des marteaux-piqueurs, en plus du bruit occasionné par

samedi.

Côté accidents, aux Presses toujours, depuis le début de l'année, un ouvrier s'est blessé à la main avec une élingue qui a cassé. Un autre s'est cassé un doigt en enlevant les chutes d'acier coincées dans le système d'évacuation. Dans un secteur du Montage, c'est une crémaillère qui s'est détachée et est tombée sur le pied d'un ouvrier. Récemment, à l'habillage-moteurs, au poste de serrage des alternateurs, un ouvrier s'est blessé à la main.



la production. Mais ce sont aussi des heures supplémentaires obligatoires qui ont été imposées pour rattraper les retards ou les nombreuses pannes et heures de formation en dehors des horaires officiels de travail.

Vue de l'extérieur, l'usine peut avoir l'air toute neuve, avec des bâtiments modernes et plus de 800 arbres plantés autour. Mais à l'intérieur, malgré les coups de peinture, rien n'a changé. Les conditions de travail sont toujours aussi insupportables, voire même pires, du fait de l'accroissement de la charge individuelle de travail, des suppressions de postes permanentes et des accidents qui se succèdent au rythme des cadences et des heures supplémentaires imposées pendant toute l'année 2004 jusqu'à la veille de Noël. Mais, flexibilité oblige, aux Presses, c'est le chômage technique imposé officiellement pour tout l'atelier, alors qu'en même temps on demande des volontaires pour produire certaines pièces pendant les jours de chômage et même le

Son gant a été happé par la serreuse à cause d'une fixation défectueuse. Dans un autre secteur, une ouvrière a reçu sur la tête un capot ouvert qui lui est retombé dessus.

Mais pour la direction, ainsi que l'a déclaré l'un de ses représentants à un quotidien national après une suite d'accidents graves dénoncés par la CGT, « il n'y a pas de problème de sécurité sur les chaînes, pas plus qu'un besoin d'effectif supplémentaire ».

Ce genre de déclarations, de provocations, illustre bien le mépris des patrons pour ceux qui leur font leur paye, et bien plus encore. Car les bénéfices engrangés par la famille Peugeot et ses riches actionnaires n'ont cessé de monter depuis toutes ces années. Depuis 1998, les actions Peugeot ont augmenté de 149 %. Ces parasites appellent croissance ce qui ressemble à de l'extorsion organisée. Tout ce qu'on peut leur souhaiter, c'est que leur système ait un jour un accident grave !

Correspondant LO

• Hispano Villaroche (Seine-et-Marne)

La direction n'a pas retenu la leçon, à nous de lui rafraîchir la mémoire !

Chez Hispano à Villaroche, la direction nous a annoncé que la prime d'intéressement serait de zéro euro pour cette année, alors qu'au même moment la même prime pour Snecma Moteurs était, elle, de 420 euros.

Cette nouvelle a vite fait le tour des secteurs, les travailleurs en colère disant que la direction faisait encore une fois de la provocation, que la lutte que nous avions menée l'année dernière ne leur avait pas servi de leçon.

En effet l'an dernier la direction avait fait la même chose avec la prime de participation, qui était de 66 euros pour nous

et 1 200 euros pour la Snecma Moteurs. Nous avons fait plusieurs débrayages, dont certains spontanément. Suite à quoi, nous avons obtenu entre 800 et 1 000 euros pour certains. Même si le compte n'y était pas, c'était apparu comme une victoire que tout le monde a encore en tête aujourd'hui.

Une heure d'information fut donc organisée par les syndicats et un débrayage voté à l'unanimité. Cela pour la prime d'intéressement, mais aussi pour demander des augmentations de salaire plus importantes, car celles proposées par la direction

dans la négociation annuelle sont minables.

À ce débrayage, nous étions plus de 200 sur Hispano, rejoints par plusieurs centaines de camarades de Snecma Moteurs qui se trouvent sur le même site. Et c'est à plus de 600 que nous avons manifesté dans le centre.

Les participants n'entendent pas en rester là et ont approuvé l'idée de se revoir prochainement pour continuer. D'autant plus que, dans les autres centres et filiales Snecma, des mouvements similaires ont lieu.

Correspondant LO

• Dunkerque

Amiante, l'exigence d'un procès

Mercredi 2 février, pour leur troisième manifestation à Dunkerque, les veuves de travailleurs décédés à cause de l'exposition à l'amiante ont été rejoints par des manifestants plus nombreux. Par leur marche autour du Palais de Justice, 400 manifestantes et manifestants ont exigé la tenue du procès des entreprises contre lesquelles des plaintes ont été déposées il y a déjà sept ans ; ce qui a été refusé par le tribunal de Dunkerque en décembre 2003, puis en appel à Douai en juin 2004.

Parmi les associations des

victimes de l'amiante présentes, il y avait celle des travailleurs d'Alstom Power (anciennement Stein) de Lys-les-Lannoy, près de Roubaix. Le groupe Alstom vient d'être mis en examen « pour mise en danger de la vie d'autrui » et pour avoir fait travailler des ouvriers au contact de l'amiante entre 1997 et 2001, après l'interdiction de l'utilisation de cette matière. De cette usine qui employait encore à l'époque 300 personnes, neuf salariés sont décédés et 75 sont reconnus en maladie professionnelle.

Comme l'a rappelé le responsable de l'Association régionale de défense des victimes de l'amiante, depuis la première manifestation du 15 décembre 2004, 490 personnes sont mortes en France d'un cancer dû à l'amiante, soit dix morts par jour. Il a appelé à une manifestation nationale à Paris pour obtenir le jugement des employeurs.

Le même jour, une semblable manifestation a commencé à Toulon. Et comme à Dunkerque, elle se tiendra toutes les trois semaines.

• Guingamp (Côtes-d'Armor)

Non au financement public de la « Catho »

Il y a quelques années, l'UCO, l'Université Catholique de l'Ouest, avait obtenu de s'installer dans les locaux de l'ancienne caserne désaffectée de Guingamp, petite ville de 8 000 habitants près de Saint-Brieuc.

Sous prétexte que celle-ci « traverse une passe difficile », dit la presse locale, le Conseil général des Côtes-d'Armor, dirigé par le Parti Socialiste, s'est précipité lors de sa dernière séance pour allouer une subvention de 110 000 euros par an pendant trois ans à l'association de gestion de cette université catholique ; et cela après avoir voté une augmentation d'impôts de 5 % pour la population.

Cela fait évidemment grincer les dents, et pas seulement dans les milieux laïcs, mais aussi chez tous ceux pour qui l'argent public doit aller au service public.

C'est d'autant plus révoltant que cette nouvelle arrive au moment où l'on apprend la

suppression de 41 classes dans l'enseignement primaire public pour 17 créations dans le département, au moment où quinze suppressions de postes d'enseignants sont programmées au Lycée de Lannion à la prochaine rentrée, ce qui a d'ailleurs fait descendre dans la rue 800 lycéens. 400 lycéens de Dinan ont fait de même pour tenter de sauvegarder trois formations destinées à être supprimées...

C'est presque tous les jours que parents et instituteurs de diverses communes du département occupent des écoles ou manifestent contre la nouvelle carte scolaire.

La situation dans les collèges, déjà insupportable cette année du fait de la disparition des personnels de surveillance, entraînant une dégradation du climat dans les établissements – augmentation des violences de toutes sortes –, va elle aussi, du fait des dernières décisions budgétaires, aggraver encore

davantage l'an prochain les conditions d'enseignement.

Pour être juste, il faut signaler que si, au Conseil général, la droite a voté cette véritable manne céleste des deux mains, ainsi que la majorité des conseillers du PS et apparentés, une conseillère du PS a eu le courage de voter contre, après avoir défendu l'idée qu'il n'y a « qu'une seule école, c'est l'école publique », de même qu'un élu non-inscrit et les cinq élus communistes.

Et pour être complet, il faut aussi signaler que six élus socialistes se sont réfugiés au bar au moment du vote !

Une première réaction a déjà eu lieu à la mairie de Guingamp, où les élus ont été pris à partie par des enseignants et parents d'élèves de l'école publique. Et un rassemblement est prévu par la FSU (syndicat enseignant) mercredi 9 février devant cette même mairie, pour « condamner cette décision ». L'affaire est donc à suivre...

Correspondant local

• Centre de Chèques Postaux - Marseille

Une réorganisation en « douceur » de plus en plus pesante

La réorganisation du Centre de Chèques Postaux de Marseille passe par la suppression de plusieurs services et par l'alourdissement des tâches qui incombent aux employés.

Tout dernièrement c'est le service des « boulistes » qui est supprimé. Ceux-ci étaient chargés de l'acheminement du courrier entre les différents services. Ce sont de véritables facteurs à l'intérieur du Centre, qui compte près de 1 500 employés avec la Caisse d'Épargne. Les boulistes étaient la liaison directe qui permettait le transport de tous les dossiers nécessaires à la bonne marche du Centre. La suppression de ce service va donc augmenter les délais d'acheminement du courrier et les dossiers en

attente vont facilement se mesurer par la hauteur des piles sur les bureaux.

Un autre service a disparu, c'est la « réserve », qui permettait d'avoir toujours du personnel qualifié pour pallier les absences. Mais petit à petit la « réserve » a été utilisée pour assurer des remplacements qui, de temporaires, sont devenus permanents. Et tout doucement ce service a fondu pour combler des départs à la retraite ou des mutations.

Auparavant, c'était le « tri nuit » qui avait été rayé de la carte des Chèques. Ce service permettait de préparer le courrier pour la matinée. Il est remplacé par un « tri jour » qui commence à quatre heures du matin, avec beaucoup moins de personnel, ce qui a permis à la direction du Centre de faire des

économies sur notre dos. En effet, si tous ces services ont été supprimés, la quantité de travail n'a pas changé, au contraire.

La pression sur le personnel se fait de manière insidieuse et continue. Par exemple, au service des « successions », le travail se faisait en groupe. Mais, soi-disant pour personnaliser le travail, chacun a eu son propre quota. Et ces quotas n'ont cessé de grimper et sont devenus très lourds. À chaque augmentation, il a fallu un coup de colère pour freiner la progression. Mais insidieusement d'autres tâches, comme les recherches sur les fichiers ont été rajoutées, chaque fois que les quotas étaient remis en cause.

Autre exemple : à la « gestion client », le travail qui était partagé a été individualisé, en donnant des paquets qui sont

devenus, au fil du temps, de plus en plus épais. Et quand le travail n'est pas terminé, le lendemain à la première heure le petit air pincé du chef est annonciateur d'une demande d'explication. Et la pression, au début légère, devient de plus en plus lourde lorsqu'elle vient de plus haut de la hiérarchie.

Pour la direction du Centre, cette réorganisation censée résoudre tous les problèmes ne devait se faire qu'en douceur. Mais le manque de personnel est si criant que la charge de travail n'a pas cessé d'augmenter et, à chaque fois, seules des réactions de colère ont permis de ralentir ce rouleau compresseur de la réorganisation

Correspondant LO

• Centre régional des Services financiers La Poste Bordeaux

Apprentissage brevet supérieur d'exploitation

Depuis 2002, La Poste organise des formations en apprentissage en alternance pour des jeunes de 18 à 25 ans. Mais aux Centres de Chèques (CRSF) de Bordeaux, Toulouse et La Source, pour les années scolaires 2002-2003 et 2003-2004, ces jeunes n'ont eu droit à aucune rémunération, contrairement à ce qui s'est pratiqué dans d'autres centres, notamment à Marseille, et à ce qui est prévu par la loi et les directives nationales de La Poste.

À Bordeaux, La Poste a embauché ces jeunes sous forme de stages non rémunérés. Ils faisaient quinze jours en milieu scolaire et quinze en entreprise, dont une semaine en bureau de poste et l'autre au CRSF. Ils auraient dû avoir un vrai contrat en alternance, sous-payés certes, mais payés tout de même, de 887,50, pour les jeunes de 18 à 20 ans, à 1 066,27 pour les plus âgés.

Pour contourner cette réglementation, la direction a signé une convention de stage (un stage de neuf mois !) avec un lycée professionnel qui stipulait que ces élèves ne pouvaient prétendre à aucune rémunération. Les jeunes ne trouvaient pas cela très normal, mais la direction leur a répondu que cela se faisait partout ainsi. La Poste leur faisait préparer un diplôme « Mention complémentaire en services financiers » (qui n'est reconnu que par La Poste), et miroiter un CDI à la clef.

Lors de la première session,

en 2002-2003, sur les 20 élèves ayant suivi la formation, seuls 18 ont obtenu un CDI au CRSF ou dans les bureaux de poste. L'année suivante, sur 26 élèves, 11 ont été virés sans explication. La direction a imposé aux 15 autres un CDD de six mois, en prétextant que l'enveloppe des CDI était épuisée pour l'année 2004.

C'est en se renseignant, pour savoir si cela se passait ainsi dans les autres centres de La Poste, que la CGT du CRSF de Bordeaux a appris qu'à Marseille les apprentis étaient payés depuis 2002, avec un contrat d'apprentissage en bonne et due forme, c'est-à-dire un CDD avec tous les droits afférents : rémunération, droits à la retraite, congés payés, primes dues à l'ensemble du personnel, mais aussi reprise d'ancienneté lors du CDI et chômage payé par La Poste pour ceux qui n'étaient pas retenus. À Bordeaux, la direction s'est bien gardée de donner le moindre centime !

Lorsque les 16 apprentis

ayant eu un CDI au CRSF de Bordeaux se sont réunis, ils ont donc été révoltés en apprenant l'arnaque grand format de La Poste. Ils ont raconté ce qu'ils avaient vécu pendant leur année d'apprentissage : pas de rémunération d'apprenti, mais pas de statut étudiant non plus, donc pas de réduction sur les transports, alors que certains ont fait plusieurs dizaines de kilomètres pour leurs stages en bureau de poste. N'étant pas salariés de La Poste, pas de réduction à la cantine. Sans compter que certains parents ont dû emprunter pour faire face à tous ces frais.

Mais s'ils n'étaient pas salariés de La Poste, ils en ont bien souvent fait le travail, en tenant seuls des guichets ou en venant des samedis matins pour remplacer les titulaires absents. Et cela en toute illégalité.

Pour la promotion 2003-2004, la direction a ressenti la nécessité de se couvrir en leur faisant faire des « vrais » CDD d'un jour, parfois même... à temps partiel (8h30-14h30), comme les 24 et 31 décembre, où les bureaux fermaient plus tôt ! Mais ceux qui ont été mis dehors sans explication n'ont rien touché des allocations-chômage qu'ils auraient eues

avec un vrai contrat d'apprentissage. Le comble, c'est que certains d'entre eux sont actuellement embauchés en CDD dans des bureaux de poste où ils gèrent tout, tout seuls.

Les jeunes en CDI au CRSF ont fait une pétition pour exiger la régularisation de leur situation et le paiement de ce qui leur est dû, soit environ 1 000 euros par mois, ainsi que les primes et la reprise de l'ancienneté. La direction leur a proposé un « arrangement à l'amiable », avec pour solde de tout compte le paiement des semaines de stage effectuées au seul Centre financier, soit à peine le quart de ce qui leur est dû, et rien pour ceux qui n'ont pas été embauchés.

La réponse des jeunes a été unanime : ils veulent un vrai contrat d'apprentissage en alternance, avec tous les droits y afférents même a posteriori, et pour tous les apprentis, embauchés ou non. L'affaire a été confiée au service juridique de la direction nationale, car la direction locale du CRSF a répondu que cela dépassait ses compétences. C'est pourtant bien elle qui a eu la « compétence »... d'exploiter ces jeunes sans vergogne !

Correspondant LO

Les plus malades sont les dirigeants

Après une série de drames (infirmières assassinées, voyageur poussé sous le métro), le gouvernement concède un petit milliard supplémentaire à la psychiatrie.

C'est très insuffisant. Des services ont 25 % de postes d'infirmiers vacants. Des milliers de lits ont été fermés et des malades, chassés des hôpitaux, deviennent SDF. Le suivi des patients est insuffisant.

Car les traitements ne sont pas simples. Il ne s'agit pas d'interner tous les malades, mais d'avoir les moyens humains et financiers pour assurer le suivi des patients.



Un lit peut en cacher un autre

« Je ne fermerai pas de lits d'hôpitaux locaux », prétend le ministre de la Santé en lançant son plan de santé en milieu rural. Il prend les gens pour des idiots.

Car c'est dans les centres hospitaliers qu'on ferme les services de maternité ou de chirurgie. Les hôpitaux locaux, qui n'en ont pas ou plus, ne risquent donc rien pour le moment. Le sale boulot a déjà été fait.

Facile de jouer aux grands seigneurs.

• Pérou

Un crime contre les femmes

Depuis 2001, l'ancien président du Pérou, Alberto Fujimori est réfugié au Japon. Les différentes tentatives de le faire extraditer ont, pour le moment, toutes échoué. Il a régné sur le Pérou comme un véritable dictateur de 1990 à 2000, imposant au pays un véritable traitement de choc, à coups de privatisations à outrance. Ce qu'on a appelé le « Fujichoc » a plongé les plus pauvres dans une situation encore plus misérable. Des crimes de sang lui sont également reprochés, notamment l'assassinat de 24 civils, accusés sans aucune preuve d'être de la guérilla du Sentier Lumineux. Mais le plus grand crime de l'ancien président du Pérou est apparemment celui perpétré contre plus de 300 000 femmes et 25 000 hommes, à qui on a imposé une stérilisation forcée.

Ces femmes ont été victimes de ce que Fujimori appelait pompeusement un « programme de santé reproductive et de planification familiale », lancé en juillet 1995. « Les femmes péruviennes doivent être maîtresses de leur destin ! », avait lancé le président. Il prétendait que les familles à bas revenus et à faible niveau d'éducation allaient avoir accès aux différentes méthodes de planification familiale, dont bénéficiaient les classes à hauts revenus.

Le projet reçut le soutien de l'Agence américaine pour le développement international (USAid) et du Fonds de popu-



Le Pérou demeure toujours une dictature militaire, où les Indiens et les femmes sont parmi les plus exposés.

lation des Nations Unies (UNFPA). La fondation Sasaki, un des clans de la mafia japonaise, amenait également ses yens. Fondée par un ancien criminel de guerre japonais entretenant des liens avec la secte Moon, la CIA et l'ex-président américain Jimmy Carter, elle protège toujours l'ancien président péruvien.

L'Église péruvienne, opposée à tout contrôle des naissances, montra immédiatement son hostilité à ce programme. En revanche, les organisations féministes y virent au départ un moyen de résister aux pressions réactionnaires de l'Église.

Mais ce que Fujimori avait en tête était tout autre chose qu'une campagne pédagogique pour faire comprendre aux populations les plus pauvres et les moins cultivées qu'il vaut mieux avoir moins d'enfants. Il

décida de réduire la pauvreté en... réduisant le nombre des pauvres par la stérilisation forcée. Deux mois après avoir lancé son prétendu programme de santé, il y ajoutait un volet « stérilisation » qui allait prendre un caractère particulièrement abject.

Un congrès à sa botte lui vota une loi qui mettait sur le même plan la stérilisation et les autres moyens contraceptifs. Mais pour rendre la stérilisation plus attractive, il fut décrété qu'elle serait gratuite. Tous les ministères, en tête celui de la « Promotion de la femme », mais aussi l'armée et la police se lancèrent dans cette campagne. On organisa des « festivals de ligatures des trompes » (sic) dans les campagnes et dans les bidonvilles, qui prirent la forme de véritables fêtes. La famille « moderne » (avec peu d'enfants) était exaltée. Pour

toute information, les femmes, en majorité indiennes, recevaient un texte en espagnol, illisible pour elles (elles étaient souvent analphabètes ou ne comprenaient qu'un dialecte indien, le quechua). À la fin de la journée de fêtes, les médecins, embauchés pour des campagnes de trois mois et n'ayant pas le droit de faire jouer une quelconque clause de conscience, avaient abattu leur besogne.

Dans les dispensaires locaux, on appâtait les candidates à la stérilisation par des distributions de nourriture, ce qui était irrésistible dans un pays où la pauvreté touche 44 % des femmes, dont 18 % sont dans une situation de pauvreté extrême. Pendant plusieurs mois, la campagne se poursuivit. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne tarissait pas d'éloge sur les « succès » du Pérou dans le

contrôle des naissances.

Ce n'est qu'au second trimestre de l'année 1996 que le scandale commença à transpirer. De 1996 à 1998, au plus fort de la campagne il n'y eut pas moins de 200 000 ligatures des trompes. Puis la campagne fut mise en sourdine. Au total, de 1996 à 2000, 331 600 femmes ont été stérilisées et 25 590 hommes vasectomisés.

Après le départ de Fujimori, le nouveau ministre de la Santé, proche de l'Église, a lancé une enquête. Son rapport admet que « ces personnes ont été captées, soit à force de pressions, de chantages et de menaces, soit en se voyant offrir des aliments, sans qu'elles aient été dûment informées, ce qui les a empêchées de prendre leur décision en réelle connaissance de cause ». Mais il a refusé de placer la liberté de choix des femmes au centre du problème. L'avortement reste interdit et passible de poursuites. C'est une situation à laquelle échappent les femmes des beaux quartiers qui peuvent payer un avortement réalisé par un médecin. En revanche, les femmes des quartiers pauvres prennent le risque d'en mourir.

Quant au fait que les principales victimes des campagnes de stérilisation furent des femmes pauvres et indiennes, cela n'intéressa pas les ministres. Non seulement, les femmes pauvres du Pérou n'ont pas accès à un système de santé équivalent à celui des femmes riches, comme on leur avait promis, mais on leur reconnaît à peine le droit à la vie et le droit de la donner.

Jacques FONTENOY

• Arabie Saoudite

Les femmes voteront peut-être... la prochaine fois !

En Arabie Saoudite, la campagne électorale pour les élections municipales se termine pour un scrutin devant commencer le 10 février. C'est la première fois qu'on vote en Arabie Saoudite. Mise en place en 1929, la monarchie saoudienne s'est jusqu'à présent passée de tout vote sans que personne y trouve à redire, parmi ses alliés et protecteurs occidentaux.

Comme on parle désormais du côté de Washington de « démocratiser » le monde arabe, on élira pour la première fois les maires des villes saoudiennes. Le scrutin aura lieu en trois temps : le 10 février dans Riyad et sa région, le 3 mars dans les provin-

ces de l'Est et du Sud-Ouest et le 21 avril dans les provinces de l'Ouest et du Nord.

La loi saoudienne stipule que tous les citoyens ayant 21 ans révolus, à l'exception des militaires, ont le droit de vote, y compris les femmes. Mais elles ne voteront pas pour autant. Officiellement, c'est parce que les autorités prétendent ne pas avoir assez de femmes pour tenir des bureaux de vote séparés de ceux des hommes. Elles ont donc été exclues du scrutin. Elles sont tout au plus admises à faire la promotion de ceux de leur famille qui se sont portés candidats, et encore, à condition que cela ne soit pas dans les médias, ni sur les affiches ni à la télévision. Qu'une femme

s'exprime publiquement sur la chose politique aurait sans doute été contraire aux bonnes mœurs.

Les monarques saoudiens sont inspirés depuis toujours par les principes puritains du wahhabisme, une des branches les plus intégristes de l'islam, ultra-conservatrice, et donc parmi les plus oppressives vis-à-vis des femmes. Pour beaucoup de choses de la vie en Arabie Saoudite, il n'est pas question qu'hommes et femmes soient mélangés. Pour consoler les femmes qui avaient pensé faire acte de candidature, on leur a promis qu'elles pourront participer en... 2009.

Quant aux électeurs mascu-

lins, eux-mêmes sont à peine mieux lotis. La démocratie municipale saoudienne est en rodage : on ne votera que pour la moitié des sièges. Pour l'autre

moitié, les « élus » seront toujours désignés par les autorités ! C'est bien plus simple comme ça.

J. F.

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Vient de paraître :

Les États-Unis après l'élection présidentielle du 2 novembre 2004

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 19 novembre 2004

Prix : 1,50 euro. Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

